

La justice française annule l'OQTF visant «Doualemn»

Une gifle pour l'extremiste Retailleau

Page 3

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 8110 – SAMEDI 8 FÉVRIER 2025
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Sénatoriales

Une centaine de dossiers validés

Page 3

Déplacement des Palestiniens de Gaza

LE NIET DE L'ALGÉRIE



Le ministère des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Relations africaines a affirmé, avant-hier, dans un communiqué, que l'Algérie s'insurge contre les plans en cours, portant sur le déplacement forcé des palestiniens et par-là même vider Gaza de sa population d'origine. Alger estime que cette démarche, instiguée par Israël avec la caution des États-Unis sous la conduite du président Trump, torpillerait, si elle aboutissait, l'édification d'un Etat palestinien souverain.

Page 3

COMMERCE

Lifting du cadre législatif en 2025

Page 4

LIGUE 1 DE FOOTBALL

UN MERCATO HIVERNAL FROID

Page 8

MASSACRE DE SAKIET SIDI YOUCEF

Un exemple de la sauvagerie coloniale française

Page 16

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 30 DA, FRANCE 1 EURO

UNION DES ORGANISATIONS AFRICAINES CONTRE LE CANCER

L'Algérie à la tête de la stratégie continentale

La prévention, la formation et la numérisation sont les trois axes principaux de la stratégie africaine de la lutte contre le cancer de la nouvelle Union des organisations africaines contre le cancer (UOACC), créée à l'issue du 1er Congrès international du patient atteint de cancer, organisé à Alger et dont l'Algérie a été élue présidente.



L'Afrique unie face au cancer.

La présidente de la Fédération algérienne des associations de patients atteints de cancer (FAAPAC), Hamida Kettab, a été désignée à la tête de cette nouvelle organisation panafricaine, dont la mission principale consiste en la coordination des efforts entre les pays du continent pour combattre cette maladie, véritable enjeu de santé publique majeur.

Au lendemain de la création de l'UOACC et de l'élection de l'Algérie à sa présidence, Mme Kettab a affirmé, jeudi, que l'Union est ouverte à toutes les organisations africaines souhaitant y adhérer.

Elle a élégamment expliqué qu'à l'issue de la réunion à huis clos, les participants aux congrès ont adopté l'appellation de l'Union des organisations africaines contre le cancer, initialement appelée Réseau africain de lutte contre le cancer. Elle a déclaré que l'un des objectifs majeurs de cette nouvelle organisation est d'harmoniser les efforts africains en matière de lutte contre le cancer, et ce en instaurant un cadre d'échange et de concertation entre les différents pays membres.

Avec son siège basé à Alger, l'UOACC se veut un hub stratégique qui facilitera la coordination des initiatives et encouragera les synergies entre les Etats, les organisations de santé et les associations de patients.

Face à l'ampleur du défi, les membres de cette nouvelle organisation panafricaine ont, d'ores et déjà, adopté une feuille de route ambitieuse reposant sur trois axes stratégiques, qui sera mise en place au niveau continental. Le premier est le renforcement de la prévention et la sensibilisation. Pour ce faire, l'accent sera mis sur la lutte contre les cancers les plus fréquents en Afrique, notamment le cancer du sein, le cancer de la prostate et le cancer colorectal. Une campagne d'information à grande échelle sera déployée pour promouvoir le dépistage précoce, l'adoption d'un mode de vie sain et la sensibilisation aux facteurs de risque.

Le second axe se focalise sur l'amélioration de la formation des professionnels de santé. L'UOACC entend former les oncologues, les chirurgiens et les radiologues à travers des sessions de formation continue, des échanges d'expertise et des séminaires spécialisés afin d'améliorer les capacités des praticiens et garantir des soins de qualité aux patients. Le troisième axe de cette stratégie consiste à créer une plate-forme numérique ainsi que des registres du cancer. Face au déficit de données fiables sur la prévalence des cancers en Afrique, qui constitue un frein à la mise en place de stratégies efficaces, l'UOACC prévoit le lancement d'une base de données continentale. Celle-ci permettrait aux Etats africains de mieux comprendre l'évolution de la maladie, d'adapter leurs politiques de santé et d'optimiser les ressources dédiées à la lutte contre le cancer.

Mme Kettab a relevé que cette feuille de route «sera enrichie lors des prochains rendez-vous, aussi régulièrement que possible, et que les chantiers seront pris en charge dans le cadre de comités spécifiques à chaque priorité, et ce soit en présentiel au niveau du siège de l'Union à Alger ou à distance».

Elle a également annoncé que la prochaine réunion prévue dans trois mois permettra de finaliser les modalités de fonctionnement de l'organisation et de fixer un calendrier précis pour la mise en œuvre des initiatives adoptées.

Pour rappel, la création de l'UOACC s'inscrit dans le cadre du 1er Congrès international du patient atteint de cancer, qui s'est déroulé les 4 et 5 février à Alger et qui a réuni des représentants de 14 pays africains. Placé sous le haut patronage du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, ce congrès a été coorganisé par la FAAPAC et l'Observatoire national de la société civile (ONSC), en partenariat avec le ministère de la Santé. Cet événement a permis d'établir un diagnostic précis sur les défis liés au cancer en Afrique et d'identifier les actions prioritaires à mettre en place pour renforcer la lutte contre cette maladie sur le continent. Les représentants des pays participants ont unanimement salué cette initiative, considérant qu'elle représente une grande avancée vers une meilleure coordination des efforts africains. Grâce à cette nouvelle impulsion panafricaine, l'Algérie se positionne comme un acteur central dans la lutte contre le cancer en Afrique.

En mettant à disposition son expertise, ses infrastructures et son savoir-faire en matière de prévention et de prise en charge, le pays ambitionne de fédérer les Etats africains autour d'une vision commune et solidaire, et bâtir une réponse collective et efficace face à ce fléau qui touche des millions de personnes sur le continent.

Sihem Bounabi

MEDICAMENTS ANTICANCEREUX

Vers la production de matières premières par Saidal

DANS une démarche résolument tournée vers l'indépendance de la production pharmaceutique nationale, le Groupe Saidal, leader historique du secteur, s'apprête à lancer un projet d'envergure pour la production de matières premières destinées aux traitements anticancéreux. C'est ce qu'a annoncé, jeudi dernier, Ouacim Kouidri, ministre de l'Industrie pharmaceutique. Lors d'un point de presse qu'il a animé en marge de sa visite du 19e Salon international de la pharmacie (Siphal 2025), qui se tient à la Safex, à Alger, sous le thème «La pharmacie dans la prise en charge du cancer», M. Kouidri a affirmé qu'»implanté dans la wilaya de Sétif, ce projet, qui s'inscrit dans la stratégie du groupe visant la production des matières premières pour les différents médicaments fabriqués localement, sera réalisé dans un délai de 12 à 18 mois». Le ministre a assuré qu'en misant sur la production locale, les autorités espèrent ainsi sécuriser l'approvisionnement des producteurs nationaux et réduire la dépendance aux importations de matières premières. En outre, l'une des ambitions majeures de cette initiative est de certifier les produits fabriqués à partir de matières premières locales selon des standards internationaux. «Les produits de Saidal, qui seront fabriqués à base de la matière locale, pourront non seulement répondre aux besoins du marché national, mais également être commercialisés en Europe et aux Etats-Unis», a souligné le ministre.

Il a également relevé que cette nouvelle étape de production s'inscrit dans une dynamique plus large d'innovation dans le domaine de l'oncologie. Au cours des dernières années, la production pharmaceutique nationale a connu un essor considérable, en particulier pour les traitements anticancéreux. M. Kouidri a ainsi mentionné que quatorze projets dans le domaine de l'oncologie ont été lancés récemment, dont dix ont déjà obtenu les agréments nécessaires des services compétents. Les quatre autres projets devraient recevoir leur feu vert prochainement.

Par ailleurs, au-delà de la production, le premier responsable du secteur a également annoncé qu'une réflexion est en cours concernant la distribution des traitements anticancéreux. Historiquement assurée par la Pharmacie centrale des hôpitaux (PCH), la distribution devrait s'étendre aux officines, notamment pour les traitements en forme sèche. Cette mesure a pour principal objectif d'optimiser l'accès des patients aux médicaments innovants, en diversifiant les circuits de distribution et en associant les opérateurs publics et privés. Le ministre a déclaré : «Nous appelons à l'élargissement des partenariats entre les différents acteurs pharmaceutiques pour garantir aux malades le maximum de confort et une disponibilité régulière des traitements thérapeutiques».

Il convient de noter que la visite du Siphal 2025 a été l'occasion pour le ministre de rencontrer des représentants d'organisations telles que l'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSS), présidée par Kamel Sanhadji, ainsi que des laboratoires pharmaceutiques privés et des associations professionnelles, à l'instar de l'Association des distributeurs pharmaceutiques algériens (ADPHA) et de l'Association nationale des pharmaciens algériens (ANPHA).

Au cours de sa visite, le ministre a parcouru plusieurs stands, s'intéressant de près aux innovations locales en matière de dispositifs médicaux et aux processus de fabrication mis en œuvre dans les unités de production. Dans ses échanges avec les exposants, M. Kouidri a insisté sur la nécessité de veiller à la disponibilité des traitements thérapeutiques et à assurer un approvisionnement régulier ainsi qu'un stock suffisant. Il a aussi appelé les acteurs du secteur à favoriser la production locale avec le respect des normes de qualité et de fiabilité. De plus, ces échanges ont permis de mettre en lumière les défis et les opportunités liés à la production et à la distribution des médicaments dans le contexte actuel.

S. B.

DÉPLACEMENT DES PALESTINIENS DE GAZA

L'Algérie s'insurge contre le plan de Trump

Le ministère des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Relations africaines a affirmé, ce jeudi dans un communiqué, que l'Algérie s'insurge contre les plans en cours, portant sur le déplacement forcé des palestiniens et par-là même vider Gaza de sa population d'origine «dans le cadre d'un plan plus large visant à porter un coup fatal au projet national palestinien».

Alger estime que cette démarche, instiguée par Israël avec la caution des États-Unis sous la conduite du président Trump, torpillerait, si elle aboutissait, l'édification d'un Etat palestinien souverain. Elle a réitéré la position immuable de l'Algérie, soit le soutien à «la solution à deux Etats, conformément à la solution des deux États reconnue internationalement comme une issue juste, durable et définitive au conflit israélo-arabe». L'Algérie, par la voix de son ministère des Affaires étrangères, avertit sur les risques induits par tout dévoiement à cette option. Elle rappelle que la restauration de la paix et de la sécurité dans le Moyen-Orient est tributaire de la création des deux Etats (Palestine et Israël) avec le respect des frontières de la Palestine, de Gaza à la Cisjordanie



Le niet d'Alger.

avec El Qods Echarif comme capitale. Elle a souligné que «toute tentative visant à effacer, fragmenter ou liquider ce projet ne fera qu'allonger la durée du conflit, aggraver les souffrances du peuple palestinien et exacerber l'insécurité et l'instabilité dans l'ensemble de la région».

Pour sa part, la Chine s'est également élevée jeudi contre les velléités du président américain Donald Trump de déplacer les populations de la bande de Gaza vers d'autres pays notamment la Jordanie et l'Egypte. «Gaza appartient au peuple palestinien», a affirmé M. Guo Jiakun le porte-parole du ministère chinois des affaires étrangères, soulignant que cette enclave «une partie inaliénable du territoire de la Palestine, et non une monnaie d'échange pour des jeux politiques, et encore moins une proie pour les plus forts.» Pour Pékin, «la guerre a déjà laissé Gaza dans la dévastation et la souffrance. La communauté internationale, les grands pays en particulier, devraient se donner la main pour améliorer la situation à Gaza, plutôt que de la détériorer, en fournissant une aide humanitaire et en contribuant à sa reconstruction.»

M. Jiakun a indiqué que la Chine qui soutient fermement les droits nationaux légitimes du peuple palestinien, estime que «les Palestiniens gouvernent la Palestine est un principe important qui doit être respecté dans la gouvernance post-conflit de Gaza, et s'oppose au déplacement forcé de la population de Gaza.» La Chine, poursuit le diplomate, est prête à travailler avec le reste du monde à la réalisation de la solution à deux Etats, qui est la voie fondamentale à suivre» Elle plaide aussi en faveur d'un «règlement politique rapide et juste de la question palestinienne, à savoir la création d'un Etat de Palestine indépendant jouissant d'une pleine souveraineté sur la base des frontières de 1967 et ayant Jérusalem-Est pour capital.»

Nassim Mecheri

SÉNATORIALES

Une centaine de dossiers validés par l'ANIE

A QUELQUES jours de la date butoir de la clôture de l'opération de dépôt des candidatures, la bataille des sénatoriales bat son plein. Alors que les partis politiques ont pratiquement bouclé leurs listes, avec le choix de leurs candidats, ce sont les indépendants qui remuent actuellement le processus grâce à leur nombre. Présents en force, les candidats indépendants risquent de chambouler les calculs des formations politiques ; ces dernières tentent de nouer des alliances conjoncturelles pour arracher leurs voix.

Sur une centaine de dossiers validés par l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), presque les deux tiers sont des indépendants, alors que le reste appartiennent aux partis politiques. Il reste encore une cinquantaine d'autres dossiers à l'étude par l'instance, notamment après les recours auprès des tribunaux administratifs. Avant-hier, l'Autorité nationale indépendante des élections a présenté un état d'évolution de l'opération de dépôt des candidatures pour l'élection de renouvellement de la moitié des membres du Conseil de la nation, prévue le 9 mars prochain.

Selon l'état en question, 359 formulaires de candidature ont été retirés par des élus APW et APC, et 177 dossiers ont été déposés.

L'ANIE précise avoir accepté jusque-là 99 dossiers, dont 40 sont déposés par des candidats parrainés par 8 partis politiques et 59 dossiers par des candidats indépendants. La même instance souligne que 32 dossiers ont été rejetés, dont 18 en raison de l'absence d'un certificat signé par le premier responsable du parti, 10 dossiers en raison de liens avec des cercles d'argent corrompus et d'affaires douteuses, et enfin 4 dossiers en raison de la situation vis-à-vis de l'administration fiscale.

L'ANIE précise encore que 11 recours ont été présentés devant les tribunaux administratifs, dont 9 ont été rejetés alors que 2 recours ont été acceptés, tandis que les dossiers encore à l'étude sont au nombre de 46. Ce scrutin est considéré comme très important, voire crucial, par les partis politiques, notamment les deux formations qui détiennent le plus grand nombre de sièges, le Front de libération nationale et le Rassemblement national démocratique. Ainsi, sur les 54 sièges occupés par le FLN, 29 sont concernés par le vote, alors qu'au RND, ils ne sont que onze sièges à être mis en jeu sur les 22 qu'il détient actuellement à l'issue des dernières élections de 2022.

Les huit autres sièges concernés par le renouvellement sont répartis comme suit : quatre détenus par des indépendants, deux par le Front des forces socialistes et deux autres par le Front El-Moustakbel.

S'agissant du tiers présidentiel, ils seront 24 au total à être concernés par ce renouvellement selon la législation. Le président de la République devrait nommer, après les sénatoriales, les membres de ce tiers présidentiel, selon la loi. Le siège de l'actuel président du Conseil de la nation est concerné par ces élections. A bientôt 94 ans, Salah Goudjil s'apprête à quitter ses fonctions. Cette décision s'est dessinée suite à un avis rendu par la Cour constitutionnelle concernant les dispositions de la Constitution sur le nombre et la durée des mandats parlementaires, après une saisine de M. Goudjil lui-même en novembre dernier. A l'approche de la fin de son mandat, M. Goudjil a saisi la Cour constitutionnelle pour obtenir un éclairage sur l'article 122. La Cour a souligné que l'esprit de la Constitution vise à «consacrer le principe de l'alternance démocratique» et à moraliser la vie politique, comme revendiqué par le Hirak populaire de 2019.

L'avis a été publié dans le Journal officiel n°82. Il précise les limites des mandats pour les membres du Parlement, en accord avec l'article 122 de la Constitution de 2020, qui stipule que «nul ne peut exercer plus de deux mandats parlementaires consécutifs ou séparés».

Mohamed K.

EN VISITE OFFICIELLE EN INDE

Chanegriha se rend au chantier naval de Goa

LE GÉNÉRAL d'Armée Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, Chef d'Etat-major de l'Armée nationale populaire (ANP), s'est rendu jeudi, au deuxième jour de sa visite officielle en Inde, au chantier naval Goa Shipyard Limited GSL, indique un communiqué du ministère de la Défense nationale.

«Au deuxième jour de sa visite officielle en République de l'Inde, sur invitation de Monsieur le Général d'Armée Anil Chauhan, Chef d'Etat-major de la Défense des Forces armées indiennes, Monsieur le Général d'Armée Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, Chef d'Etat-major de l'ANP, s'est rendu, ce jeudi 6 février 2025, au chantier naval Goa Shipyard Limited GSL», précise la même source.

Après avoir été accueilli par le Directeur de cette entreprise industrielle, le Général d'Armée Saïd Chanegriha «a visité une exposition de photographies et de maquettes qui illustre la construction de navires au sein de cette entreprise, comprenant des photos d'archives retraçant les différentes étapes du développement de l'industrie navale en Inde, ainsi que des plans et schémas techniques mettant en lumière les technologies utilisées dans la construction des navires modernes», ajoute le communiqué.

Le Général d'Armée a également reçu «des explications fournies par des ingénieurs et experts militaires sur les matériaux utilisés, les systèmes d'armement, ainsi que les capacités défensives et offensives de ces navires, avant que le Général d'Armée et le Directeur de l'entreprise n'échangent des cadeaux symboliques».

Par la suite, le Général d'Armée a visité les différents ateliers du chantier naval, où il a reçu «des explications détaillées sur les méthodes de travail et les technologies avancées dont dispose cet établissement».

S. N.

LA JUSTICE FRANÇAISE ANNULE L'OQTF VISANT L'INFLUENCEUR ALGÉRIEN "DOUALEMN"

Nouveau revers pour Bruno Retailleau

L'OBLIGATION de quitter le territoire français (OQTF) de l'influenceur algérien «Doualemn» a été annulée ce jeudi, par le tribunal administratif de Melun. C'est un nouveau revers pour le ministre de l'Intérieur français, Bruno Retailleau, qui a été désavoué une nouvelle fois par la justice de son pays. «Doualemn», qui contestait son placement en centre de rétention administrative, peut donc sortir de rétention. Dans un communiqué, le tribunal administratif «enjoint à l'autorité préfectorale de réexaminer la situation de l'intéressé dans un délai de trois mois et de lui délivrer une autorisation provisoire de séjour durant le temps de ce réexamen». Doualemn avait été arrêté à Montpellier à la suite de la diffusion d'une vidéo controversée sur TikTok. Le 25 janvier, il avait été expulsé vers l'Algérie, mais les autorités algériennes l'avaient renvoyé sur le sol français le même jour, refusant son admission sur leur territoire. La justice française a estimé que la procédure d'urgence initiée par le ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau n'était pas justifiée. Ses avocates, Mes Julie Gonidec et Marie David-Bellouard, avaient déposé un référé-suspension contre l'arrêté d'expulsion. Le tribunal a jugé que la présence de Doualemn sur le sol français ne représentait pas un «danger imminent pour l'ordre public» justifiant une expulsion immédiate. Il a également noté que l'autorité judiciaire n'avait pas estimé nécessaire de le placer en détention provisoire ou sous contrôle judiciaire. Ils ont salué cette décision, qu'elles considèrent comme un «revers» pour le ministre de l'Intérieur. Elles ont dénoncé une volonté de contourner les garanties procédurales fondamentales.

Pour rappel, le ministère des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines a accusé l'extrême droite française de mener une campagne de désinformation après l'expulsion de l'influenceur Doualemn Naman vers l'Algérie, soulignant que l'Algérie n'était pas dans une logique d'escalade. Alger a dénoncé l'expulsion comme arbitraire, mettant en avant les droits du ressortissant algérien, résident en France depuis 36 ans, avec un permis de séjour de 15 ans, et un emploi stable. Le ministère a également critiqué la France pour ne pas avoir informé l'Algérie de l'arrestation et de l'expulsion de Doualemn, en violation des accords consulaires.

L'Algérie a insisté sur le respect des droits de l'individu et de la procédure judiciaire, affirmant que la décision prise visait à permettre à Doualemn de défendre ses droits dans un cadre judiciaire équitable.

N. M.

AFIN D'ACCOMPAGNER LES MUTATIONS COMMERCIALES

Révision globale du cadre législatif en 2025

Le ministère du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national compte lancer plusieurs réformes cette année, en vue d'accompagner les mutations commerciales. Tayeb Zitouni a annoncé une révision globale du cadre législatif du commerce en 2025.

Cette réforme comprendra la promulgation de nouvelles lois et la mise à jour des textes existants pour s'adapter aux changements du secteur, en sus de l'élargissement de l'investissement dans les grandes surfaces commerciales, a indiqué le ministre lors d'une audience devant la commission des affaires économiques, du développement, de l'industrie, du commerce et de la planification à l'APN.

Le ministre a souligné qu'il s'agissait de l'élaboration d'une loi sur l'approvisionnement, la régulation du marché et la protection du pouvoir d'achat des citoyens, ainsi que l'actualisation des lois sur les règles applicables aux pratiques commerciales, au commerce électronique, aux espaces commerciaux et aux réseaux de distribution.

Selon le même responsable, il s'agit également des textes concernant la protection du consommateur, la qualité des produits et services, leur sécurité, le contrôle ainsi que les modalités de la conformité des produits importés via les frontières.



Tayeb Zitouni.

ELARGIR L'INVESTISSEMENT DANS LES GRANDES SURFACES

Concernant le volet relatif à la régulation et à l'organisation du marché national, le ministère œuvre à la mise en place d'un plan national d'urbanisme commercial, à l'élargissement des investissements dans les grandes surfaces et espaces commerciaux, ainsi qu'à l'élaboration d'une feuille de route nationale permettant une exploitation optimale des espaces commerciaux existants mais non exploités, tout en intégrant les intervenants du commerce parallèle dans le tissu commercial officiel, selon le ministre.

Dans ce sens, il a fait savoir que l'année 2025 sera marquée par la relance de la Société de réalisation et de gestion des marchés de gros (MAGROS), qui «dispose actuellement de 9 marchés régionaux de fruits et légumes, tout en lui consacrant un plan de modernisation et de développement de ses activités afin de renforcer son rôle dans l'approvisionnement et la régulation du marché national avec les différents produits agricoles et alimentaires, en sus de lui permettre de sceller des partenariats économiques rentables».

En outre, le plan ministériel annuel prévoit la poursuite «des efforts de modernisation des modes de gestion et de numérisation des procédures au sein des services extérieurs sous tutelle, en sus du renforcement de la qualité et de l'efficacité des décisions tant au niveau central que local, selon une vision globale orientée vers l'avenir».

M. Zitouni a également mis en avant le rôle du secteur privé dans le développement du réseau de commercialisation, de distribution et de moralisation de l'activité commerciale, et dans «la concrétisation des investissements proposées liés aux grands centres et espaces commerciaux selon les normes internationales». Il a poursuivi que l'année en cours verra «le lancement de partenariats économiques prometteurs avec des investisseurs étrangers en vue de créer des bases commerciales et de grands centres de distribution, à même d'éliminer définitivement les éventuelles anomalies en matière de distribution des produits agricoles et de consommation, assurant leur accès direct au consommateur, sans obstacles ni intermédiaires illégaux».

Pour ce qui est du contrôle, le ministre a précisé que les mesures envisagées avaient pour objectif de lutter contre toutes les formes de pratique commerciale illicite, de monopole et de spéculation, en veillant au respect des prix et des marges bénéficiaires réglementées pour les produits alimentaires de large consommation, en numérisant toutes les procédures de contrôle des activités commerciales, en renforçant le contrôle du E-commerce, et en modernisant les dispositifs de contrôle au niveau des ports.

Dans ce contexte, M. Zitouni a également annoncé la création d'une carte nationale des laboratoires d'analyses (GEOLAB), qui sera généralisée à tous les secteurs, l'élargissement des compétences de cinq laboratoires pour inclure les analyses de précision, ainsi que la mise en service de cinq nouveaux laboratoires au titre de l'année 2025, qui s'ajouteront aux 37 labos actifs.

RENFORCEMENT DU TISSU ÉCONOMIQUE

Abordant le bilan de prise en charge de la consolidation du pouvoir d'achat du citoyen et de l'assurance de la pérennité de l'approvisionnement en produits de base, durant l'année écoulée, M. Zitouni a affirmé que dans le cadre des mesures d'indemnisation du différentiel du prix pour l'huile alimentaire et le sucre blanc, il s'élève à 98,8 % milliards de dinars, tandis que celui du produit du café vert s'élève à 2,99 milliards de dinars.

Quant à l'indemnisation des coûts du transport terrestre des marchandises destinées aux wilayas du Sud, c'est un montant estimé à 957,1 millions de dinars pour des quantités estimées à 241 088 tonnes de différents produits.

Dans le domaine du commerce de troc avec les Etats frontaliers du sud du pays, le ministère a recensé 195 commerçants au niveau de 10 wilayas concernées par l'entrée de différents produits provenant du Mali et du Niger, dont la valeur s'élève à 8,3 milliards de dianrs et la sortie de produits algérien d'une valeur de 4,9 milliards de dinars.

Après avoir salué la dynamique qu'enregistre l'Algérie dans le sillage des réformes économiques, en application des engagements du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, M. Zitouni a fait état de l'évolution du tissu économique dans le pays. Il a indiqué que le nombre global des registres du commerce au niveau national a atteint, jusqu'au 2 février courant, 2 358 314 entreprises principales et secondaires.

Ces entreprises sont réparties, en termes de nature juridique, en 2 100 839 personnes physiques et en 257 475 personnes morales, ajoutant que le volume global du tissu économique enregistré à ce jour représente une hausse de 65 503 registres du commerce entre les deux années 2024 et 2025.

Rim Boukhari

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La diaspora, un atout essentiel

L'ALGÉRIE a besoin de toutes ses forces pour avancer sur la voie du développement économique. Dans cette optique, la diaspora algérienne est appelée à s'impliquer et à contribuer à la croissance du pays. C'est dans ce contexte que les moyens d'associer les opérateurs économiques algériens de l'étranger au processus de renouveau national ont été examinés.

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères, chargé de la Communauté nationale à l'étranger, Sofiane Chaib, a rencontré avant-hier le directeur général de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI), Omar Rekkache. Lors de cette rencontre, ils ont abordé les moyens d'associer les opérateurs économiques et hommes d'affaires de la diaspora algérienne au processus de renouveau national et de leur permettre de contribuer au développement économique du pays, a indiqué un communiqué du ministère.

L'importance et le rôle que peut jouer la diaspora algérienne ont été mis en exergue lors de cette rencontre. Le secrétaire d'Etat chargé de la communauté nationale à l'étranger a souligné «la grande importance que l'Etat algérien accorde à la communauté nationale à l'étranger, en application des orientations du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, qui a encouragé, à maintes reprises, les enfants de notre communauté à saisir les opportunités d'investissement offertes dans leur mère patrie».

Les deux parties ont passé en revue les moyens d'associer efficacement les opérateurs économiques et hommes d'affaires de la diaspora algérienne au processus de renouveau national, notamment dans les secteurs prometteurs, et de leur permettre de contribuer à la relance de l'économie nationale, et ce en les encourageant à investir dans divers domaines et à profiter d'un environnement propice, des garanties, ainsi que des mesures incitatives visant à promouvoir l'investissement et à renforcer le développement économique du pays.

L'appel à la diaspora algérienne a été lancé à maintes reprises, principalement par les hautes autorités du pays, afin de contribuer à la croissance du pays. Le président de la République a récemment invité la communauté algérienne établie à l'étranger à investir dans le pays, en raison des facilitations offertes par la nouvelle loi sur l'investissement, qui a consacré, pour la première fois, la stabilité législative dans ce domaine.

«J'invite les Algériens établis à l'étranger à investir dans leur pays», a déclaré le président de la République dans son discours à la nation devant les deux Chambres du Parlement, au palais des Nations (Club des Pins), à la fin décembre 2024. «Investissez dans votre pays et combattez ceux qui le combattent ; la loi sur l'investissement ne changera pas avant dix ans», a ajouté le Président, qui a mis en avant la bonne santé économique et financière du pays.

L'importance accordée à la diaspora algérienne a été soulignée par le chef de l'Etat, notamment lors de ses rencontres avec des membres de cette diaspora durant ses visites à l'étranger, où il s'est montré à l'écoute de leurs préoccupations et de leurs attentes.

Plusieurs mesures ont en effet été prises en faveur de cette catégorie, visant à renforcer le lien des membres de cette communauté avec leur patrie.

La relance annoncée du Conseil consultatif de la diaspora algérienne, plate-forme de dialogue et de concertation, devrait également renforcer les liens entre l'Algérie et sa communauté à l'étranger, et permettre d'intégrer les compétences et les ressources de cette dernière dans le développement national.

Lilia A. A.

ASSEMBLÉE POPULAIRE NATIONALE

La prolongation du congé de maternité en débat

La Commission de la santé, des affaires sociales, du travail et de la formation professionnelle de l'Assemblée populaire nationale a tenu une réunion consacrée à l'examen d'un projet d'amendement de la loi sur les assurances sociales, visant principalement à prolonger le congé de maternité pour les mères d'enfants atteints de handicap ou de maladies graves.



Pour une prise en charge optimale des nouveau-nés.

Cette séance de travail a réuni plusieurs acteurs institutionnels, parmi lesquels le directeur général et le directeur des prestations de la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés, la directrice chargée de la famille et de la femme au ministère de la Solidarité nationale, ainsi qu'une représentante de l'Observatoire national de la société civile.

Les représentants de la CNAS ont présenté les détails du projet d'amendement, qui prévoit une extension de 14 semaines du congé de maternité pour les mères d'enfants en situation de handicap ou souffrant d'une maladie grave.

Cette mesure vise à renforcer l'accompagnement des familles concernées et garantir une prise en charge optimale des nouveau-nés nécessitant une attention particulière.

Lors des échanges, les députés ont insisté sur plusieurs points essentiels visant à garantir l'efficacité de cette réforme. Parmi ceux-ci, figurent les conditions d'application du congé prolongé pour les mères d'enfants en situation de handicap ou atteints de maladies graves, l'élaboration de textes réglementaires clairs pour encadrer les modalités d'exécution, le calcul des indemnités journalières afin d'assurer une juste compensation pour les travailleuses concernées, la définition d'une liste précise et exhaustive des maladies et handicaps ouvrant droit à cet allongement du congé, l'introduction d'une plus grande flexibilité pour permettre aux mères actives de mieux concilier vie professionnelle et obligations familiales, ainsi que la mise en place d'une plateforme numérique facilitant les démarches administratives et garantissant plus de transparence.

Les représentantes du ministère de la Solidarité nationale et de l'Observatoire national de la société civile ont salué cette réforme, soulignant qu'elle constitue un progrès significatif pour les droits des femmes en Algérie. Cet amendement vient enrichir les acquis des travailleuses, tout en améliorant la prise en charge des enfants vulnérables. Son adoption représenterait une avancée sociale majeure, renforçant les dispositifs de protection de la maternité et affirmant l'engagement des pouvoirs publics en faveur d'une meilleure inclusion des enfants en situation de handicap.

Lynda Louifi

TIZI OUZOU FACE A LA FIEVRE APHTEUSE

La souche SAT2 confirmée

LA NOUVELLE souche de fièvre aphteuse apparue à Tizi Ouzou, fin janvier de type SAT2, est détectée pour la première fois en Algérie en 2024. C'est ce qu'a indiqué au Jeune Indépendant le Dr Nourredine Yata, premier responsable de l'inspection vétérinaire de la wilaya.

l convient de rappeler que cette fièvre aphteuse a été signalée dans deux bergeries de la commune de Mizrana, plus précisément au village du même nom. Notre interlocuteur a ajouté que la maladie a été confirmée à la suite d'analyses effectuées au laboratoire vétérinaire de la wilaya de Tizi Ouzou.

Le Dr Nourredine Yata a également précisé que les premières campagnes de vaccination contre la fièvre aphteuse de type «A» remontent à 1998. En 2014, une nouvelle épidémie de fièvre aphteuse, cette fois de type «O», est apparue en Algérie.

Dix ans plus tard, en 2024, une nouvelle souche a été détectée : le type SAT2. Mais comment cette maladie a-t-elle fait son apparition à Mizrana ? La réponse exacte demeure, pour l'heure, inconnue.

Toutefois, les ovins des deux bergeries concernées ont été placés en quarantaine. Parallèlement à cette mesure, les services vétérinaires de la wilaya de Tizi Ouzou ont lancé une campagne de vaccination péri-focale, ciblant les ovins, les caprins et les bovins contre les trois types de fièvre aphteuse.

Il convient de souligner que, pour l'instant, la fièvre aphteuse de type SAT2 reste confinée au périmètre du village de Mizrana, mais jusqu'à quand ? La question mérite d'être posée, d'autant plus que le mouvement du cheptel en Algérie demeure insuffisamment contrôlé, tout comme le recensement précis du nombre de têtes de bétail, toutes espèces confondues. «Pour déterminer avec exactitude la taille de notre cheptel, il est impératif d'établir des carnets d'identification et d'équiper les bêtes de puces électroniques afin de suivre leurs déplacements», souligne le Dr Nourredine Yata.

Le premier responsable de l'inspection vétérinaire de la wilaya de Tizi Ouzou a également plaidé pour une réglementation stricte des marchés à bestiaux, des déplacements du bétail et de la gestion des abattoirs. «La préservation et la protection du cheptel national exigent l'implication de tous», a-t-il insisté.

Pour protéger son propre cheptel, ajoute-t-il, «l'éleveur doit comprendre que la présence d'animaux d'origine douteuse aux abords de son exploitation, ainsi que dans les espaces communs, tels que les abattoirs et les marchés à bestiaux, ne doit pas le laisser indifférent».

Hélas, ce comportement citoyen est encore loin d'être une habitude naturelle chez les éleveurs. Pour des raisons économiques et sociales, beaucoup d'entre eux deviennent les otages des maquignons. Il va sans dire que tous ne bafouent pas les règles éthiques, mais bon nombre ne respectent pas les principes liés à l'intérêt commun, a-t-il expliqué.

C'est ainsi que des bêtes potentiellement malades se retrouvent sur les marchés à bestiaux et, parfois même, dans des abattoirs clandestins. La présence du zébu et la consommation de sa viande dans le nord du pays en sont une illustration frappante. «Il faut savoir, affirme le Dr Nourredine Yata, que le zébu, un animal puissant et résistant, est souvent porteur de maladies, ce qui favorise la contamination d'autres espèces animales, notamment les bovins, les ovins et les caprins».S'agissant enfin de la DNC (dermatose nodulaire contagieuse), apparue dans la wilaya de Tizi Ouzou en juin 2024, il faut reconnaître qu'elle est désormais maîtrisée, ou sur le point de l'être.

Selon le Dr Nourredine Yata, les vaccins en stock sont actuellement utilisés aux frontières de la wilaya de Tizi Ouzou à titre préventif.

Là encore, une condition s'impose : il est impératif de contrôler les mouvements du cheptel, aussi bien au niveau des frontières locales que nationales. Sans ces mesures, le vaccin perdrait une grande partie de son efficacité.

À noter que, concernant la DNC, 48 communes de la wilaya ont été touchées. Le nombre d'exploitations affectées s'élève à 726, tandis que 2 458 têtes bovines ont été contaminées. Quant à la mortalité, 1 044 cas ont été déclarés.

De notre bureau,
Saïd Tissegouine

INCLUANT PLUSIEURS DOMAINES DE COOPÉRATION

Sonelgaz et Siemens Energy signent un mémorandum d'entente

LE GROUPE Sonelgaz vient de signer un mémorandum d'entente important avec l'allemand Siemens Energy, en vue de renforcer les capacités techniques et technologiques de Sonelgaz. C'est ce qu'a indiqué Sonelgaz dans un communiqué, affirmant que la signature de ce mémorandum d'entente vise à définir les domaines de coopération et de partenariat entre les deux parties.

La signature a eu lieu, avant-hier, en marge de la visite de travail qu'effectue le P-DGde Sonelgaz, Mouard Adjal, à Berlin (Allemagne), du 5 au 7 février en cours, pour rencontrer les principaux responsables de la société Siemens Energy, à leur tête le PDG Christian Bruch.

Le mémorandum d'entente qui a été signé par M. Adjal et son homologue de la société allemande, M. Christian Bruch, s'inscrit dans le cadre «des efforts de Sonelgaz pour mettre en œuvre les directives des hautes autorités du pays relatives à la diversification des exportations hors hydrocarbures, et l'élargissement du réseau des partenaires internationaux, notamment européens», a signalé Sonelgaz, précisant que le mémorandum d'entente définit les domaines de coopération et de partenariat entre les deux parties, incluant le développement et l'intégration de nouveaux moyens de production, et la maintenance des installations de production d'électricité conventionnelle ou renouvelables, ainsi que le développement et la fourniture d'équipements électriques pour les réseaux de transport et de distribution de l'électricité.

En sus de la formation dans les domaines de la production, du transport et de la distribution de l'électricité, ce partenariat assurera l'accompagnement en matière de réhabilitation des équipements électriques et gaziers, ainsi que le transfert de la technologie en matière de forgeage à chaud des composants des turbines à gaz avec une technique «SIEMENS». Dans le cadre de cette coopération, il s'agira également de sceller un partenariat dans le domaine de la maintenance des moyens de production et de transport de l'électricité dans la région MENA.

Cette action stratégique menée dans le cadre du partenariat entre Sonelgaz et Siemens Energy traduit «l'engagement des deux parties à œuvrer ensemble au renforcement de l'innovation dans le secteur de l'énergie et au soutien des capacités techniques et technologiques pour la réalisation des objectifs de la diversification économique et du développement durable en Algérie et dans la région», a-t-on indiqué. La réunion de M. Adjal avec M. Bruch s'inscrit dans le cadre de la poursuite des discussions autour du renforcement des opportunités de partenariat entre les deux sociétés dans le domaine énergétique, a précisé la même source, ajoutant que la visite de M. Adjal en Allemagne fait suite à l'audience qu'il a accordée, décembre dernier au siège de la direction générale du Groupe à Alger, au directeur général Région MENA de «Siemens Energy», lors de laquelle il lui a remis une invitation officielle pour visiter la société allemande.

S. N.

Vers quelle Qibla sommes-nous orientés ?!

Par Cheikh Tahar Badaoui



Permettez-moi chers amis, de vous exprimer, avec joie et allégresse, mes meilleurs vœux, à l'occasion d'un événement solennel, dont l'anniversaire est fêté chaque année, par l'ensemble de la Communauté musulmane.

Il s'agit de l'ordre divin à notre Prophète Mohammed, Salut Divin Sur Lui, ainsi qu'à Ses compagnons, que Dieu agrée leur âme, de s'orienter dans leurs prières vers le Temple sacré de la Mecque après qu'ils aient prié pendant plus d'une année en direction de Jérusalem.

Cette mesure abrogationniste qui survint la mi de « Cha'ban » ou mois du Prophète, de la seconde année de l'Hégire, fut suivie par d'autres mesures législatives, dans la même année,à savoir :l'institution du jeûne obligatoire du mois de « Ramadan », celle de l'impôt cultuel « Zakat », sur les personnes et les biens, sans omettre la légitimité accordée par le Seigneur, Gloire à Lui Seul, aux opprimés de se défendre contre toute sorte de tyrannie et d'injustice, dont la bataille de « Badr » qui se solda au triomphe des musulmans, constitua à juste titre, la pierre angulaire d'un nouvel édifice, édifice de liberté, d'égalité et de paix entre les hommes, et concrétisa le dessus des valeurs morales et spirituelles de l'Islam, sur la sauvagerie des païens et l'obscurité du polythéisme.

Ce mois de « Cha'ban », clôture du mois sacré « Radjeb » et ouverture pour le mois de la Communauté « Ramadan », fut vénéré par le Prophète, Salut Divin Sur Lui, de sorte qu'il le jeûne presque en entier. En effet Son épouse, Mère des Croyants, la Noble 'Aicha dit à ce sujet : « Je n'ai jamais vu le Messager de Dieu, Sur Lui la Bénédiction et la Paix de Dieu, continuer le jeûne d'un mois autre que celui de «Ramadan », et je ne l'ai jamais vu jeûner dans un mois plus que « Cha'ban ». En outre, un compagnon du Prophète, en l'occurrence, Ussama Ibn Zeïd, que Dieu l'agrée dit également : « J'ai demandé au Prophète : « Ô Messager de Dieu, je ne vous ai jamais vu jeûner un mois autant que vous le faites au mois de « Cha'ban ». « C'est en vérité un mois, me répondit-Il, avec clairvoyance, délaissé par plusieurs, situé entre « Radjeb » et « Ramadan ». C'est le mois où toutes les actions des hommes montent au Seigneur et j'aime que mon action soit remise à Dieu alors que je suis à jeun. »

Cette mesure abrogationniste et tant d'autres encore, s'inscrivent dans le cadre du principe d'aisance consacré par plusieurs versets coraniques et entre autres le dernier Verset de la Sourate dite « Le Pèlerinage » ou dit: « Al Hajj » «…et Il ne vous a imposé aucune gêne dans la religion, celle de votre Père Abraham, lequel vous a déjà nommé « Musulmans » avant ce (Livre) et dans ce (Livre) afin que le Messager, soit témoin, contre vous et que vous soyez vous-mêmes témoins contre les gens… ».

Ce principe de facilité de vie, tient compte de la dynamique sociale qu'on ne peut appréhender que par le biais de l'évolution et la variation continue des besoins de la vie d'une part et de l'émancipation et de la maturité des mentalités d'autre part, dynamique sauvegardée par les garde–fous de la procédure abrogationniste du Saint Coran.

En effet, celui qui lis pour la première fois le Saint Coran, sera surpris de rencontrer de temps à autre, des Versets apparemment contradictoires, rendant parfois plus ou moins licite une chose pour l'interdire ensuite, ou prêchant la tolérance et le pardon à l'égard des polythéistes et incitant ensuite à l'offensive, à l'effet de protéger les convictions sacrées, ou enfin, décrétant telle indication pour l'héritage, le veuvage, les boissons alcoolisées, par exemple, pour énoncer ensuite d'autres prescriptions. Cette variation d'optique est clairement soulignée dans le Saint Coran : « Si Nous abrogeons un Verset quelconque ou que Nous le faisons oublier, Nous en apportons aussitôt un meilleur ou un semblable. Ne sais-Tu pas qu'Allah Est Omnipotent ? » (Sourate dite « La Vache » ou « Al Baqarah » Verset 106.)

Ce qui signifie que le Verset dont il s'agit est remplacé, changé de sorte que le licite devient illicite, l'illicite devient licite, le permis devient interdit et l'interdit permis. Mais cela ne concerne que le domaine du convenable et du blâmable, de la libéralité et de l'interdiction. Quant à la réalité immuable ayant trait au dogme, à la divinité suprême du Seigneur, aux fondements théologiques, aux valeurs morales, à l'information, elle ne saurait subir les intempéries de l'abrogation.

A noter qu'à l'aube de l'Islam, cette question des Versets abrogés et abrogeant, conduisit les malfaiteurs et les détracteurs de la Religion de Dieu à accuser le Prophète Mohammed Salut Divin Sur Lui, de faussaire, comme le souligne expressément le Saint Coran dans les Versets 101 et 102 de la Sourate dite « Les Abeilles » ou « An-Nahl » : « Lorsque Nous remplaçons un Verset par un autre, et Allah Sait mieux ce qu'Il fait révéler, ils disent : « Tu n'est qu'un faussaire. » Mais la plupart d'entre eux, n'en savent rien. Dis : « c'est le Saint Esprit (Gabriel) qui le fait descendre de la part de Ton Seigneur en toute Vérité, afin de raffermir (la foi) de ceux qui croient ainsi que guidance, et bonne annonce pour les musulmans. »

Il ne faut pas perdre de vue que d'une part la Révélation s'effectuait graduellement en fonction de l'évolution des événements comme nous l'avons signalé dans les développements antérieurs. Dieu selon les circonstances abrogeait une disposition et à la place, révélait une autre transformant la précédente ou la remplaçait purement et simplement. D'autre part, l'ordre des Sourates ne correspond pas à la chronologie de la Révélation ; il n'est donc pas étonnant de trouver des Versets abrogés placés avant les Versets abrogeant.

Ce serait d'ailleurs une grosse erreur de se représenter cette question d'abrogation comme une sorte d'autocritique, comme si Dieu, ignorant les événements postérieurs à la Révélation, se rétractait en présence d'une situation nouvelle précédemment inconnue par Lui. Ce qui ôterait au Seigneur toute Divinité supérieure et le réduirait au simple commun des mortels, et par conséquent, renierait carrément Dieu par cette incroyance caractérisée et par cette négation manifeste. Un tel raisonnement qui relève de l'impiété, signifie que le Tout Puissant après avoir conçu préalablement un ordre inique se ravise et rectifie une erreur afin de rétablir la vérité.

Le Verset d'après celui-ci stipule : « Ne Sais-Tu pas qu'à Dieu appartient le Royaume des Cieux et de la Terre ? Hors Dieu, vous n'aurez ni protecteur, ni secourant ? » Cela signifie que Dieu, Lui Seul, dispose de Sa création comme Il l'entend. Il crée et ordonne, prédestine le bonheur et les tribulations, dicte le licite et l'illicite, le permis et l'interdit ; c'est Lui qui décide tout. « Lui, dirait le Saint Coran, ne peut être questionné ; eux, ils le sont. » Donc nous devons nous nous conformer à Son ordre en obéissant à Ses Messagers. Dans ce Verset 107, il y a une réponse cinglante aux juifs qui font semblant d'ignorer que plusieurs prescriptions de la Torah firent l'objet d'abrogation. Et puis Dieu décide ce qu'Il veut.

Les Ecritures anciennes démentirent ces allégations à savoir : Dieu permit à Adam de marier ses filles à ses fils, puis plus tard interdit cette pratique conjugale. Il permit à Noé de manger la viande de tous les animaux puis limita cette permission, le mariage à deux sœurs fût permis à Israël (Jacob) puis cela fût abrogé par les Ecritures saintes de Moise. Dieu donna à Abraham l'ordre d'immoler son fils aîné Ismaël puis Il a abrogé cette injonction. De même Il ordonna par l'intermédiaire de son Messager Moise que soient tués tous ceux qui ont adoré « le veau d'or » pendant l'absence de ce Prophète invité alors à l'entretien du Seigneur.

Dans ce Verset donc, Dieu montre que l'abrogation est vraie en dépit de l'entêtement des juifs qui n'admettent guère l'impact de celle-ci sur certaines prescriptions de leur Livre céleste, puis Omnipotent, Il détient sans conteste la Royauté et décide aussi selon Sa Volonté. Il ne consulte personne et personne ne peut Le contredire encore moins, Le contraindre, Gloire à Lui Seul.

D'autres Versets sont encore plus explicites, ceux relatifs à la Qibla. Le changement de l'orientation des faces des fidèles pendant la prière était prévu à l'avance. En effet, quand le Prophète Salut Divin Sur Lui était à la Mecque priait conformément à la prescription divine en s'orientant vers le Temple sacré de Jérusalem.

A ce sujet Ibn 'Abbas que Dieu agrée son âme rapporte que lorsque le Prophète, Salut Divin Sur Lui s'exila à Médine, Il reçut l'ordre de prier en direction de Jérusalem. Les juifs en étaient fiers et contents. Le Prophète prit plus de dix mois dans cette direction, mais Il aimait la Qibla d'Abraham : pour cela Il invoquait Dieu en regardant le Ciel.

A SUIVRE

CONFLIT EN UKRAINE

Les États-Unis s'apprêteraient à présenter leur «plan de paix»

L'administration Trump prévoirait de dévoiler son plan de résolution du conflit en Ukraine lors de la Conférence de Münich sur la sécurité, qui doit se tenir du 14 au 16 février, a révélé Bloomberg ce 6 février. Ce plan, porté par l'envoyé spécial Keith Kellogg, pourrait reposer sur un gel du conflit ainsi que des garanties de sécurité à Kiev.



Selon plusieurs sources de Bloomberg, l'administration Trump serait sur le point de présenter un «plan de paix» pour l'Ukraine. D'après l'agence américaine, ce plan américain «tant attendu» devrait être présenté aux alliés des États-Unis lors de la Conférence de Münich sur la sécurité qui doit se tenir du 14 au 16 février. Une tâche qui reviendrait à Keith Kellogg, envoyé spécial de Donald Trump pour la Russie et l'Ukraine. Selon l'agence, ce plan reposerait sur le principe de la «paix par la force» et pourrait inclure l'instauration d'un cessez-le-feu sans exiger de Moscou un retrait des territoires nouvellement intégrés. En échange, Washington pourrait offrir des garanties de sécurité à l'Ukraine «pour s'assurer que Moscou ne puisse pas attaquer à nouveau» a relaté Bloomberg. Début février, Keith Kellogg a déclaré à Reuters que les États-Unis souhaitaient que des élections soient organisées en Ukraine une fois le cessez-le-feu en place. Par ailleurs, Bloomberg a rappelé que Donald Trump entendait passer un accord avec Kiev afin que les États-Unis disposent d'un accès privilégié aux ressources naturelles ukrainiennes en échange du soutien de Washington. Zelensky se déclare prêt à négocier avec Poutine Dans une interview accordée au journaliste britannique Piers Morgan, diffusée le 4 février, Volodymyr Zelensky a déclaré qu'il était prêt à négocier avec Vladimir Poutine. «Si c'est la seule configuration dans laquelle nous pouvons apporter la paix aux citoyens de l'Ukraine et ne plus perdre de gens, nous accepterons cette configuration, cette réunion avec quatre participants» a-t-il déclaré, sans préciser quels seraient les autres protagonistes. Une position déjà esquissée fin janvier, qui prend le contrepied de l'un de ses décrets signé en octobre 2022 et interdisant toute négociation avec la Russie tant que Vladimir Poutine en serait président. Ces déclarations ont été qualifiées le 5 février de «mots creux» par le porte-parole du président russe Dmitri Peskov. Mi-juin, le président russe Vladimir Poutine avait posé deux conditions principales à l'ouverture de pourparlers de paix avec l'Ukraine : le retrait des troupes ukrainiennes des républiques populaires de Donetsk et de Lougansk et des régions de Zaporojié et de Kherson, ainsi que la renonciation de Kiev à rejoindre l'OTAN. En outre, toutes les sanctions imposées à la Russie doivent être levées. **R. I.**

SYRIE

Affrontements armés entre les nouvelles forces de Damas et des clans libanais

DES AFFRONTEMENTS armés ont eu lieu le 6 février entre les forces syriennes et plusieurs clans locaux dans un village syrien peuplé de Libanais. Les combats ont fait plusieurs morts et un échange de prisonniers a eu lieu. Des affrontements armés ont eu lieu le 6 février entre les forces de Hayat Tahrir el-Cham (HTC) et plusieurs clans libanais à la frontière libano-syrienne. Selon le média saoudien Al-Sharq Al-Aoussat, une roquette est d'ailleurs tombée côté libanais dans la plaine de la Bekaa, suite à ces affrontements. Le quotidien L'Orient-Le Jour (OLJ) a rapporté que ces tensions ont eu lieu du côté syrien entre les nouvelles forces de sécurité de Damas et des Libanais des clans Zeaïter et Jaafar. Citant une source sécuritaire, le journal précise que l'incident a eu lieu exclusivement en territoire syrien, au niveau du village de Hawik, peuplé de Libanais. «L'armée libanaise s'était déployée de manière assez importante à la frontière pour protéger le territoire», a d'ailleurs précisé cette source auprès de l'OLJ. Les affrontements ont continué pendant toute la soirée du 6 février, faisant plusieurs morts côté syrien. Les clans libanais auraient pris deux personnes en otage. Des prisonniers échangés en fin de journée Le média Al-Hora, citant l'agence officielle syrienne Sana, a indiqué que «des affrontements ont eu lieu entre les forces de sécurité aux frontières et un certain nombre de personnes recherchées, ce qui a abouti à l'enlèvement de deux membres de nos forces alors qu'ils accomplissaient leur devoir». «La libération des personnes kidnappées est une priorité absolue», précise le média, selon lequel une grande quantité d'armes a été saisie. Après un ultimatum lancé par les forces syriennes, relate l'OLJ, un échange de prisonniers a eu lieu. Parmi les détenus, il y aurait eu d'anciens partisans du clan Assad. L'échange de prisonniers a eu lieu dans la soirée avec la médiation de la Croix rouge et de l'armée libanaise. Lors de la chute du président syrien Bachar el-Assad, des affrontements sporadiques avaient déjà eu lieu entre les nouvelles forces syriennes et l'armée libanaise. **R. I.**

DROITS DE DOUANES AMÉRICAINS

Les Européens prépareraient leur riposte

L'UNION EUROPÉENNE envisagerait des représailles commerciales contre les États-Unis si Donald Trump imposait de nouveaux tarifs douaniers sur les importations européennes. Selon le Financial Times, Bruxelles pourrait activer son «instrument anti-coercition» afin de cibler les entreprises technologiques américaines et d'autres secteurs stratégiques. L'Union européenne préparerait des mesures de rétorsion contre les États-Unis au cas où Donald Trump appliquerait de nouveaux droits de douane sur les importations de produits européens, a révélé ce 5 février le Financial Times (FT). Selon le quotidien britannique, Bruxelles envisagerait ainsi d'activer son «instrument anti-coercition», un mécanisme conçu pour répondre aux pressions économiques étrangères. Cet outil, qualifié de «bazooka» par la publication, permettrait à l'UE de cibler les grandes entreprises technologiques américaines, les services financiers ainsi que les investissements directs, le tout «sans violer le droit international», a précisé la publication citant un responsable européen. Lors d'une réunion des ministres du Commerce à Varsovie le 4 février, les États membres se sont majoritairement déclarés favorables à une réponse ferme si Trump venait à mettre ses menaces à exécution. Le commissaire européen au Commerce, Maros Sefcovic, a affirmé que l'UE privilégiait une issue diplomatique, mais a averti que «si nous sommes touchés, nous réagirons fermement». Le 2 février, le président américain Donald Trump a déclaré que les États-Unis imposeraient «sans aucun doute» des droits de douane supplémentaires sur les importations en provenance de l'Union européenne. Selon lui, «ça ne saurait tarder». Une mesure que le président américain justifie par le déficit commercial américain avec l'UE, un argument déjà avancé en 2018 lorsqu'il avait instauré des taxes sur l'acier et l'aluminium européens. À l'époque, Bruxelles avait mis trois mois à riposter avec des taxes sur 2,8 milliards d'euros de produits américains, un délai que l'UE veut éviter cette fois-ci. «L'Union européenne répondra avec fermeté», affirme Bruxelles Toutefois, des dissensions subsistent entre les vingt-sept. «Certains États membres hésitent à se lancer dans une guerre commerciale alors que la croissance économique est si faible», rapporte le FT. La ministre néerlandaise du Commerce, Reinette Klever, prévoit un déplacement à Washington en mars afin de «protéger les intérêts néerlandais», poursuit le Financial Times. De son côté, Laurent Saint-Martin, le ministre français chargé du Commerce extérieur, a dénoncé auprès du FT ces approches individuelles, estimant que «si nous voulons renforcer la puissance économique de l'Europe, nous devons montrer au monde que nous sommes unis». En cas d'escalade, Bruxelles dispose d'une «longue liste de mesures» ciblées, avait rapporté le 4 février Bloomberg. Parmi les secteurs visés figurent les banques, les assurances et l'agroalimentaire. En 2018, l'UE avait frappé des produits emblématiques comme les motos Harley-Davidson et le bourbon américain. Enfin, citée par Reuters, la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a déclaré le 4 février que les Européens seraient «ouverts et pragmatiques» mais feraient «également clairement savoir que nous protégerons toujours nos propres intérêts» si les menaces de Trump se concrétisaient. «Si elle est ciblée de manière injuste et arbitraire, l'Union européenne répondra avec fermeté», avait-elle affirmé la veille à la presse. **R. I.**

LIGUE 1

Un mercato d'hiver calme

La période d'enregistrement hivernal 2024-2025, de la Ligue 1 Mobilis de football, clôturé mercredi à minuit, a été animé pour certains clubs et calme pour d'autres.



Les différents clubs algériens de l'élite ont profité ainsi de cette période pour aller à la recherche de cette pépite dans le but de recomposer une équipe capable de réaliser l'objectif assigné au début de la saison.

Si les grosses cylindrées à l'image de l'USM Alger, la JS Kabylie, et le MC Alger, n'ont pas dérogé à la règle en se renforçant en vue de la seconde partie de la saison, les autres équipes qui ne peuvent pas se permettre des "folies" en matière de recrutement, se sont orientées plus vers le marché des joueurs des paliers inférieurs.

Ouvert officiellement le 5 janvier dernier, le mercato hivernal en Algérie s'est emballé mercredi, soit à quelques heures de la clôture. Plusieurs clubs ont annoncé leurs nouveaux renforts tard dans la soirée, à l'image du MCA, champion d'Algérie en titre et détenteur du titre honorifique de champion d'hiver.

Les dirigeants du Mouloudia ont fini par engager trois joueurs, dont un qui sera mis à la disposition de la réserve. L'attaquant international guinéen Mohamed Soumaïla Bangoura (20 ans), qui évoluait à Hafia Conakry (Div.1 guinéenne), a rejoint les "Vert et Rouge" pour un contrat de trois saisons et demie, lui qui était convoité par l'USMA et la JSK.

Le meneur de jeu Mehdi Boussaïd (29 ans) a également rallié le "Doyen" après une courte expérience à Hatta aux Emirats arabes unis. Le jeune milieu de terrain Sid Ahmed Aïssaoui (20 ans) évoluera, quant à lui, avec l'équipe réserve.

L'USM Alger n'est pas en reste, puisqu'elle a profité pleinement de ce mercato hivernal, avec l'arrivée de quatre nouveaux joueurs, dont trois offensifs.

En butte à des soucis sur le plan offensif, l'USMA s'est offerte les services de l'ancien attaquant du Paradou AC et de l'ES Sétif, Riyad Benayad, qui signe son retour après deux années et demie à l'étranger.

De son côté, la JS Kabylie, très active sur le marché estival, s'est contentée cette fois de trois nouvelles recrues cet hiver : le défenseur Réda Benchaâ, le milieu de terrain Mehdi Boudjemaâ, et l'attaquant russe

Ivan Ignatiev (26 ans), qui avait porté lors de la phase aller les couleurs du club arménien du FC Urartu (19 matchs/ 13 buts).

LE CRB, L'EXCEPTION

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, le CR Belouizdad, vice-champion d'Algérie et dauphin à l'issue de la phase aller, n'a engagé aucun joueur, une première depuis plusieurs saisons pour le club de Laâquiba.

Pourtant, le Chabab a annoncé le 28 janvier dernier dans un communiqué, la constitution d'une cellule de recrutement, présidée par le président du Conseil d'administration Mehdi Rabehi, et composée de quatre membres : Toufik Kourichi, directeur technique des sports, Noureddine Neggazi, ancien joueur, en plus des membres du conseil d'administration, Badr-Eddine Bahloul et Rachid Oukali.

La seule nouveauté chez les "Rouge et Blanc" est l'arrivée du nouvel entraîneur allemand Sead Ramovic (ex-Young Africans/ Tanzanie), qui a pris le relais après la démission d'Abdelkader Amrani.

La direction du CRB a préféré faire confiance aux joueurs déjà sur place, tout en lançant dans le grand bain des joueurs issus de l'équipe réserve, comme ce fut le cas lors du dernier match remporté en déplacement face au MC Oran (2-1), avec Bekkour et Boukarchaoui.

L'ES Sétif a préféré faire son marché à l'étranger, avec l'arrivée de l'attaquant nigérian Kingsley Eduwo et du milieu de terrain burkinabé Clément Pitroipa, en plus de l'attaquant Mohamed Karim Bouhmidi.

Le MC Oran a cassé sa tirelire pour engager, entre autres, le défenseur mauritanien Sid Ahmed Ablla et l'attaquant gambien Omar Jobe, ainsi que le milieu offensif Abderrahmane Bourdim, en provenance de l'ASO Chlef.

Le nouveau promu l'Olympique Akbou, qualifié mercredi aux 1/16es de finale de la Coupe d'Algérie aux dépens du CS Constantine (1-0), a opté pour la piste locale en recrutant l'attaquant Louanas Adjout (ex-JS Kabylie), le défenseur Mohamed Bouhalfaya (ex-ES Mostaganem), le milieu de terrain Adel Ghanem (ex-MC Alger), et le milieu de terrain Taoufik Addadi (ex-ES Mostaganem).

En attendant la vérité du terrain, les directions des différents clubs espèrent voir leurs nouvelles recrues donner le plus escompté lors de la phase retour, aussi bien pour les clubs jouant le titre ou ceux luttant pour le maintien.

COUPE D'ALGÉRIE

L'ESM et l'ESS, premiers qualifiés aux quarts de finale

L'ES MOSTAGANEM et l'ES Sétif, sont les deux premiers clubs à valider leur billet aux quarts de finale de la Coupe d'Algérie de football 2024-2025, en venant à bout jeudi respectivement en déplacement, de l'US Biskra (2-1, a.p) et de l'Amel El-Eulma (1-0).

Au stade 18 février d'El-Alia (Biskra), les locaux ont été surpris dès la 12e minute de jeu, en concédant l'ouverture du score. L'ancien joueur du CR Belouizdad Belkhadem, a donné l'avantage aux Mostaganémois sur penalty.

Poussés par leur public, les coéquipiers du capitaine Lakhdari ont réussi à égaliser peu avant la pause, grâce à Dadache (42e).

Après une seconde période équilibrée, les deux équipes ont été départagées durant la prolongation. Belkhadem a ressurgi pour signer le doublé et offrir la qualification aux siens (115e).

L'ESM affrontera aux quarts de finale, en déplacement, le vainqueur de la confrontation entre le MC Oran et l'USM El-Harrach, prévue ce vendredi au stade Miloud-Hadefi (18h00).

De son côté, l'ES Sétif est allée arracher sa qualification, au stade Messaoud Zougar, en éliminant le petit poucet de l'épreuve l'Amel El-Eulma, pensionnaire de la Régionale 1 (1-0), comme ce fut le cas lors des 1/32es de finale face au MCE Eulma (2-0). La nouvelle recrue hivernale l'attaquant Mohamed Karim Bouhmidi, arrivé en provenance du FC Swift Hesperange (Div.1/ Luxembourg), a chipé le ballon à un défenseur adverse avant d'inscrire l'unique but de la partie (42e). Le nouvel entraîneur tunisien de l'Entente, Nabil Kouki, qui signe son retour à Sétif après un premier passage entre 2019 et 2022, réussit ses débuts en "Dame Coupe", en attendant de redresser la barre en championnat, puisque les Sétifiens restent sur une série de quatre matchs de rang sans victoire.

L'Entente, la deuxième équipe la plus titrée en "Dame Coupe" avec 8 trophées, en compagnie du MC Alger et de l'USM Alger, sera fixée sur son adversaire au prochain tour, à l'issue des matchs de la mise à jour de l'épreuve. Le match entre l'USM Alger et le NC Magra, initialement programmé pour dimanche prochain au stade olympique du 5-Juillet (Alger), pour une mise à jour des 1/16es de finale de la Coupe d'Algérie de football, a été retardé de 24 heures (19h00), a annoncé la Fédération algérienne de football (FAF) sur son site officiel.

Le vainqueur de la confrontation USMA-NCM affrontera en huitième de finale le RC Kouba, le dimanche 23 février à 19h00 au stade Mohamed Benhadad de Kouba.

Pour le compte des 1/16es aussi, la rencontre entre l'Olympique Akbou et la formation du MJ Arzew (Régionale 1), initialement prévue le dimanche 9 février à 18h00 au stade de Bejaïa, a été avancée à 15h00 du même jour, souligne la FAF.

Le vainqueur de ce match sera en appel pour défier aux 1/8es de finale, le MC El-Bayadh, le samedi 22 février (14h00).

COUPE DU ROI

Le FC Barcelone pulvérise encore Valence

Après avoir battu Valence sur le score de 7-1 le 27 janvier dernier, le Barça a encore écrasé les Ches (5-0), en quarts de finale de Coupe du Roi cette fois. Les Barcelonais joueront les demies.



Il y a moins de deux semaines, le FC Barcelone avait écrasé Valence sur le score de 7-1 en Liga. Ce soir, les deux équipes se retrouvaient en quart de finale de Coupe du Roi, du côté de Mestalla. Qui allait rejoindre le Real Madrid, l'Atlético et la Real Sociedad en demies ? La tendance était logiquement favorable aux Catalans, au vu de la dynamique des deux équipes, du résultat de la dernière confrontation et du fait que Carlos Corberan, le coach de Valence, avait clairement laissé entendre que ce match n'était pas primordial pour lui. Il y avait effectivement pas mal de rotation dans le onze des Ches, mais aussi côté catalan, avec des joueurs comme Eric Garcia, De Jong, Fermin Lopez ou Ferran Torres alignés d'entrée. Justement, la rencontre démarrait très fort pour les Blaugranas. Et très mal pour Valence. Dès la troisième minute de jeu, Ferran Torres mettait les siens devant, face à son ancien public. Lancé par Balde, il mettait parfaitement le pied pour battre le gardien rival (0-1, 3e). Le début d'une longue et douloureuse soirée pour l'équipe locale, privée de ballon. Torres s'offrait même un doublé assez rapidement. Lamine Yamal écrasait le ballon sur le poteau, mais le Tiburon, bien placé, récupérait le rebond et propulsait le cuir dans les cages (0-2, 17e). Quelques minutes plus tard, Pedri mettait un ballon parfait pour Fermin Lopez, bien placé devant, qui lobait Dimitrievski et poussait le ballon au fond (0-3, 23e). Les assauts barcelonais s'enchaînaient et Ferran Torres signait son triplé à la demi-heure de jeu. Pedri trouvait Raphinha, qui, d'une belle remise, laissait le ballon à Torres, auteur d'une frappe bien placée depuis l'entrée de la surface (0-4, 30e).

Autant dire qu'on était sur une nouvelle humiliation et dans les travées de Mestalla, des supporters quittaient déjà le stade. Déjà énervés par la gestion du club de la part du propriétaire Peter Lim, les fans valencians n'étaient pas prêts à supporter ce triste spectacle pendant le reste de la soirée, et ceux qui restaient sifflaient copieusement. Il n'y avait d'ailleurs pas vraiment de signe de révolte sur le terrain, si ce n'est cette volée de Pepelu, trop haute (40e). Autant dire qu'à la mi-temps, tout était déjà bouclé. Au retour des vestiaires, Valence donnait cependant l'intention de vouloir un peu laver son image, et Umar Sadiq voyait un but lui être refusé pour hors-jeu (47e). Mais le Barça avait des arguments, forcément, et Lamine Yamal, sur sa spéciale, expédiait le ballon sur le poteau (52e). Les Catalans reprenaient vite le contrôle de la partie, et le petit prodige barcelonais qui avait déjà trouvé le montant à deux reprises ce soir allait enfin être récompensé. Côté droit de la surface, Lamine Yamal plaçait un intérieur du pied pas spécialement puissant, mais Dimitrievski se loupait et laissait filer le ballon au fond de ses buts (0-5, 59e). Pedri, brillant ce soir, laissait sa place au revenant Dani Olmo, qui n'avait plus joué depuis le 18 janvier à cause d'une blessure. Les troupes d'Hansi Flick n'étaient pas rassasiées et continuaient d'attaquer - Lamine Yamal était à deux doigt d'inscrire un doublé - mais le score n'a plus bougé. Le Barça rejoint la Real Sociedad, le Real Madrid et l'Atlético de Madrid en demies, et connaîtra son rival à l'occasion du tirage au sort mercredi prochain.

REAL MADRID

Carlo Ancelotti ignore totalement un joueur de son vestiaire

DEPUIS plusieurs mois, la défense de la Casa Blanca n'est pas épargnée par les pépins physiques. Pour tenter d'y faire face, Carlo Ancelotti a réclamé du renfort, avant de se focaliser sur les jeunes de la réserve. Pourtant, l'Italien dispose de la solution Jesus Vallejo. Une option royalement ignorée par Carletto.

Le Real Madrid arrive dans le money time de sa saison. En Liga, le leader du classement reçoit demain l'Atlético de Madrid dans un derby qui s'annonce bouillant. Un choc que les Merengues ne doivent pas perdre, sous peine de voir les Colchoneros leur chiper la première place. Enfin, Madrid doit également préparer son barrage explosif de Ligue des Champions face à Manchester City, avec un match aller prévu dans quatre jours.

Pour ces matches importants, la donne n'a pas changé pour Carlo Ancelotti. L'entraîneur italien doit toujours composer avec un secteur défensif très amoindri. Outre le blessé de longue date, Dani Carvajal, « Carletto » ne cesse de voir ses centraux tomber comme des mouches. Antonio Rüdiger est sorti sur blessure contre l'Espanyol, David Alaba s'est blessé aux ischiojambiers, tandis qu'Eder Militão va une nouvelle fois devoir rester éloigné des terrains durant de très long mois après une énième grave blessure au genou.

Pour compenser toutes ces absences, Ancelotti a rapidement compris qu'il ne fallait pas attendre un geste de Florentino Pérez sur le mercato. Face à ce constat, Ancelotti a donc choisi de faire confiance à la jeunesse. Ainsi, Raul Asencio (21 ans) et Jacobo Ramón (20 ans) ont été utilisés pour jouer en défense, aux côtés de Ferland Mendy et de Federico Valverde lors du match face à Leganés. L'occasion pour AS de rappeler que le technicien dispose pourtant d'une solution plus expérimentée : Jesus Vallejo. À 28 ans, le joueur passé par l'Eintracht Francfort, Wolverhampton et Grenade est totalement snobé par son coach.

Sous contrat jusqu'à la fin de la saison, Vallejo n'entre pas dans les plans d'Ancelotti qui fait donc passer deux joueurs de la réserve devant lui. Une situation difficile pour le natif de Saragosse qui donne le change en affichant son implication sur ses réseaux sociaux. Pas de quoi attendrir Ancelotti qui ne l'a utilisé qu'une seule fois cette saison. Et malheureusement pour Vallejo, c'était lors du match face à Alavés. Une entrée à dix minutes du terme (la Casa Blanca menait alors 3-0) qui a coïncidé avec le retour en fanfare des Basques en fin de match (3-2). Et ça, Carlo Ancelotti ne lui a visiblement pas pardonné…

BAYERN MUNICH

La clause de Harry Kane met déjà la Premier League dans tous ses états

LA PRESSE ALLEMANDE a lâché une petite bombe sur Harry Kane. En effet, l'Anglais dispose de clauses pouvant faciliter son départ dans un avenir plus ou moins proche. Cela n'a d'ailleurs pas échappé aux écuries de Premier League, qui sont au courant de cette petite subtilité qui change pas mal de choses.

Le mercato d'hiver a officiellement fermé ses portes lundi soir dans les principaux championnats européens. Mais on tient déjà certainement l'un des dossiers qui va enflammer les prochains marchés des transferts. En effet, le cas Harry Kane affole les médias allemands et anglais. Tout a commencé hier avec une information dévoilée par Bild. La publication allemande a révélé que l'international anglais de 31 ans dispose de certaines clauses dans son contrat lui permettant de s'en aller et de revenir en Premier League sous certaines conditions.

La première était activable cet hiver. Il aurait pu s'en aller cet été si un club avait mis 80 M€ durant ce mercato de janvier-février. Pour l'été 2026, le prix fixé est dégressif. Ainsi, une écurie pourra payer 65 M€ à partir de l'hiver prochain pour le recruter pour l'été 2026, soit un an avant la fin de son contrat. Il faudra bien évidemment l'accord du joueur anglais. Pour le moment, il est heureux en Bavière. Du côté du Bayern Munich, on est également satisfait du buteur, auteur de 26 buts et 8 assists en 27 matches toutes compétitions confondues cette saison. Toutefois, Bild ajoute que les pensionnaires de l'Allianz Arena sondent déjà le marché dans l'éventualité d'un départ du joueur dans un futur plus ou moins proche. Ils ont ainsi ciblé Benjamin Šeško (21 ans) et Viktor Gyökeres (26 ans). Deux éléments qui coûteraient environ 70 M€ selon le média allemand, qui précise que les dirigeants voient en eux de potentiels successeurs de Kane. De son côté, le Telegraph fait aussi un point sur l'attaquant des Three Lions. Ainsi, la publication britannique assure qu'il existe bien des clauses (une seule est activable à présent, ndlr) dans le contrat du joueur. Celles-ci avaient été introduites dans le cas où le joueur aurait le mal du pays et souhaiterait rentrer pour aller chercher le record de buts en Premier League détenu par Alan Shearer. La clause activable en 2026 est désormais cruciale pour un retour en Angleterre, où l'attaquant n'a pas achevé sa mission. Le Telegraph ajoute que si un club de Premier League déclenche la clause de Kane, Tottenham, son ancien club, devrait décider s'il s'aligne ou non sur le dossier. Si jamais les Spurs venaient à se lancer, ils n'auraient pas la priorité et devraient payer le même prix.

C'est bien le joueur qui trancherait si jamais il avait le choix entre plusieurs clubs. D'ailleurs, les écuries de Premier League sont au courant de cette subtilité et surveillent tout cela de très près. En attendant, le Telegraph indique que Kane se plaît pour le moment en Allemagne, tant sur les terrains qu'en dehors avec sa famille. Malgré tout, une grosse proposition en Angleterre pourrait le faire réfléchir selon le média, qui a tenté de joindre l'entourage du joueur. Mais ses proches qui n'ont pas souhaité s'exprimer. De son côté, le Bayern Munich a été questionné sur les clauses libératoires, que le club n'inclut pas habituellement.

ENVIRONNEMENT À KHENCHELA

Vers le reboisement de 750 hectares

DANS le but de lutter contre la désertification, une opération de reboisement de 750 hectares par de multiples espèces d'arbres sera prochainement lancée dans la wilaya de Khenchela. C'est ce qu'a fait savoir, Bachir Bahri, mercredi, conservateur de wilaya des forêts,

A ce titre, le même responsable a indiqué que l'opération sera lancée dans quatre communes sur une aire de 750 hectares, dès l'achèvement des procédures administratives et juridiques liées à la publication de l'appel d'offres.

Les communes concernées sont Khenchela, Chelia, Kaïs et Yabous, a-t-il souligné, précisant, que les espèces à planter, en tenant compte des caractéristiques des sites, sont le pin d'Alep, le pistachier de l'Atlas, le caroubier, le cyprès, le chêne vert, l'olivier et le frêne.

L'objectif de ce programme est la lutte contre la désertification, consolider les capacités de production végétale et la génération de richesses et d'emploi, a indiqué le conservateur des forêts.

Au cours de l'année passée, une enveloppe financière de 676 millions DA a été réservée pour la plantation de 1,414 millions arbustes sur une superficie globale de 2.291 hectares dans le cadre des divers programmes de reboisement, de plantation de bandes vertes et de plantation d'oliviers et autres essences résistantes à la sécheresse, a rappelé M. Bahri.

R.R.

RENCONTRE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA WILAYA DE BECHAR

L'implication des habitants au cœur des projets

LES OPÉRATIONS de développement au profit des collectivités de la wilaya de Bechar seront proposées à l'inscription en présence des membres de la société civile et des citoyens, a mis en exergue le wali Ahmed Ben Youcef, lors d'une rencontre mardi avec les représentants de la société civile. C'est ce qu'ont annoncé, mercredi, des services de la wilaya.

La proposition à l'inscription et au financement par les instances nationales concernées des projets et opérations de développement des onze communes de la wilaya, s'effectueront dorénavant en présence des membres de la société et des citoyens, et ce, dans le but de répondre objectivement aux attentes et aux besoins réels des habitants de ces collectivités, a-t-il affirmé.

Le chef de l'exécutif de wilaya, dont c'est la première rencontre avec la société civile locale depuis sa récente nomination à la tête de la wilaya, a ajouté que « le développement de la wilaya et les efforts de l'Etat en ce sens se poursuivront, dans le but d'améliorer les conditions de vie des habitants de la région ».

« Des améliorations seront apportées dans la prise en charge du développement des collectivités locales et des préoccupations du citoyen, avec l'aide et la contribution active de la société civile locale, qui doit être un partenaire pour le développement harmonieux de la région », a-t-il poursuivi.

Plusieurs intervenants ont salué la démarche du wali à faire participer le mouvement associatif aux procédures de propositions de projets et des opérations de développement des communes, une démarche considérée, à juste titre, de « démocratie participative ».

Ils ont mis en avant les diverses préoccupations des habitants de la région, notamment celles liées à l'effacement des séquelles des intempéries et inondations qu'a connues la wilaya au début de septembre dernier, de même qu'ils ont mis l'accent sur la prise en charge des ouvrages d'arts sur l'oued Bechar qui traverse en long la ville éponyme. **R.R.**

UN ACCORD POUR PROMOUVOIR L'ENTREPRENEURIAT

Relizane soutient les jeunes créateurs

L'Agence de wilaya de soutien et de développement de l'entreprenariat de Relizane a, récemment, signé un accord avec la direction de wilaya de la formation et de l'enseignement professionnels pour promouvoir et développer l'entreprenariat dans ce secteur et encourager les stagiaires et les diplômés à créer leurs propres entreprises. C'est ce qu'a indiqué, mercredi, la même agence.



Le directeur de l'agence de wilaya de l'ANADE, Sofiane Korich, a précisé dans une déclaration à la presse que cet accord entre les trois instituts nationaux spécialisés dans la formation professionnelle de la wilaya et l'agence nationale de soutien et de développement de l'entreprenariat vise à créer des centres de développement de l'entreprenariat au sein des établissements de formation professionnelle pour encourager la création et le développement de projets à petite échelle.

Il a ajouté que cette initiative contribue à « renforcer la politique de formation entrepreneuriale visant à stimuler l'esprit d'initiative et à encourager les stagiaires et diplômés à créer des entreprises réussies et durables, répondant aux besoins du marché national et contribuant au développement économique ».

Les centres de développement de l'entreprenariat, dans le cadre de cet accord, auront pour mission de former les porteurs d'idées et de projets afin d'acquérir les compétences nécessaires pour créer et gérer une petite entreprise, en leur enseignant les bases de l'entreprenariat, la planification stratégique et les méthodes pour créer une petite entreprise.

Les diplômés bénéficieront de compétences dans la gestion des ressources humaines, le développement de l'entreprise, ainsi que dans la compréhension des aspects juridiques et des stratégies de croissance de l'entreprise, ainsi que des moyens d'étendre leurs activités, a souligné un formateur de l'agence, Habib Achour.

L'agence accompagnera également les porteurs d'idées et de projets, ainsi que les entrepreneurs diplômés des instituts spécialisés, pour les aider à créer et gérer des entreprises à petite échelle, tout en organisant des activités de sensibilisation pour promouvoir l'esprit entrepreneurial chez les formés, en collaboration avec les acteurs de l'écosystème entrepreneurial. A la fin de la formation, un « certificat en entreprenariat » sera délivré à ceux ayant suivi cette formation dans ces centres, a ajouté M. Achour.

R.R.

OUARGLA

Ouverture du 4e Salon international « Batisud »

LA 4ÈME ÉDITION du Salon International du Bâtiment, des Travaux publics et des Installations Pétrolières « Batisud » se tiendra du 8 au 11 février à Ouargla. C'est ce qu'ont indiqué, mercredi, des organisateurs. A ce propos, Abderraouf Seddouki, responsable de l'entreprise organisatrice « Souf-Foire », a précisé que le Salon verra la participation de compagnies et entreprises algériennes et étrangères spécialisées dans les activités du bâtiment, des travaux publics et des services pétroliers et gaziers, et les entités concernées par les technologies liées aux activités pétrolières.

Ces opérateurs économiques et des représentants de compagnies d'envergure mondiale établies en Algérie, ainsi que des organismes administratifs, des entreprises publiques d'assurance et de réassurance ainsi que des institutions bancaires prendront également part à cette manifestation économique pour vulgariser leurs services et les avantages accordés en termes d'octroi de prêts, d'appui et de facilités, a-t-il expliqué. Cette manifestation économique et industrielle sera mise à profit par les professionnels pour échanger leurs expériences techniques dans les domaines de la construction, des travaux publics et des installations pétrolières, et nouer des relations avec des entreprises étrangères et intervenants dans le domaine des équipements industriels, installations et maintenance.

Le Salon sera aussi une occasion pour les participants de conclure des contrats et partenariats entre opérateurs économiques nationaux et étrangers, en plus de la présentation de communications ayant trait au thème de la manifestation.

Cet évènement vise la vulgarisation des développements atteints par les secteurs des bâtiments et des travaux publics, l'encouragement des investissements dans le Sud du pays, la consolidation de la coopération entre acteurs économiques, et la promotion des grands projets et investissements dans le domaine, ont indiqué les organisateurs.

Le Salon est initié par l'entreprise « Souf-Foire », avec le concours du groupe Sonatrach, sous le patronage du ministre des Travaux Publics et des Infrastructures de base ainsi que du Wali d'Ouargla.

R.R.

FESTIVAL DE L'IMAGE CORPORATE

14 films institutionnels distingués à Alger

Quatorze films institutionnels ont été primés jeudi à Alger du prix "Algeria film Awards", une distinction qui récompense les meilleures créations audiovisuelles de communication visuelle dans différents secteurs d'activité.



Décernés lors d'une cérémonie organisée au Palais de la Culture Moufdi-Zakaria, en clôture de la première édition du Festival de l'image corporate (5-6 février), en présence du ministre de la Culture et des Arts, Zouhir Ballalou, 14 films institutionnels ont été distingués parmi 90 productions proposées à concourir dans trois catégories.

Dans la catégorie "communication publique", le jury a distingué trois films consacrés notamment à l'Ecole supérieure de commerce d'Alger et un autre film intitulé "Kortobia, un héritage renouvelé et une excellence continue".

Dans la catégorie de "films institutionnels", trois œuvres sur des institutions privées et publiques ont été primées dont le groupe public de construction et de travaux publics "Cosider".

Quant à la catégorie de "films de sensibilisation, prévention et formation", le jury a distingué un film sur la promotion des métiers de la laine à Djelfa, dans le cadre du Programme de renforcement des capacités des acteurs du développement local "CapDeL", un autre sur la lutte contre le gaspillage ainsi qu'une production réalisée par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (Unicef) avec la championne olympique de boxe, Imane Khelif, lors de sa visite aux enfants dans les camps de réfugiés sahraouis.

Dans la catégorie "spot publicitaire", trois œuvres, faisant la promotion de produits et services d'institutions publiques et privées, ont été récompensées.

La commissaire du Festival et présidente de l'association "Tahya cinéma", Drifa Mezenner, a indiqué que la première édition de cet évènement a été "une opportunité pour les participants d'échanger des connaissances et mettre en valeur leurs capacités créatives et professionnelles dans le domaine de la communication audiovisuelle pour les institutions algériennes actives dans le domaine économique". Organisé par l'Association "Tahya Cinéma", sous l'égide des ministères de la Culture et des Arts, et de l'Economie de la connaissance, des startups et des micro-entreprises, le Festival de l'image corporate a connu, pour sa première édition, la participation de professionnels de l'audiovisuel et du marketing ainsi que des experts dans les domaines liés à l'image d'entreprise.

THÉÂTRE

Journée d'étude sur "Les perspectives et défis des théâtres en Algérie"

LE MINISTRE de la Culture et des Arts, M. Zouhir Ballalou, a présidé les travaux d'une journée d'étude sur le thème "Les perspectives et défis des théâtres en Algérie et la nécessité de suivre les évolutions dans le domaine des technologies de l'information et de la communication et la transformation numérique", a indiqué mercredi un communiqué du ministère de la Culture et des Arts.

A cette occasion, qui a vu la participation du directeur général du Théâtre national algérien (TNA), des directeurs des théâtres régionaux, des cadres centraux du ministère et des institutions théâtrales, M. Ballalou a souligné "l'importance de cette journée d'étude", qui constitue, selon le ministre, "une rencontre importante et une opportunité pour réviser la stratégie de gestion des théâtres régionaux et du TNA", et réfléchir sérieusement à leur état, et en vue "de mettre en exergue leur rôle vital et efficace dans le paysage culturel national et international".

Il a également appelé à débattre des voies permettant d'"améliorer la gestion administrative, financière et artistique de ces institutions culturelles", notamment dans le cadre de "la stratégie tracée par le secteur, qui prend en compte les évolutions de notre époque", mettant l'accent sur la nécessité de "s'adapter aux évolutions dans le domaine des technologies de l'information et de la communication et la transformation numérique".

Cela passe par "l'adoption de méthodes modernes et de méthodologies dans la planification et l'organisation, la garantie d'une transparence totale dans la gestion des ressources humaines et matérielles, l'amélioration de la gestion administrative en adéquation avec les exigences actuelles et du niveau des performances artistiques des théâtres, la recherche de méthodes innovantes pour promouvoir les productions théâtrales, tout en focalisant sur l'utilisation de la numérisation via les plateformes de médias sociaux, ce qui permet de communiquer avec un plus large public en Algérie et à l'étranger, et d'élargir la base de public du théâtre", selon le ministre.

Le développement de plateformes numériques pour les représentations théâtrales, la numérisation des services et l'adoption du paiement électronique dans les transactions et la vente des billets ainsi que l'organisation de manifestations culturelles numériques pour atteindre un public plus large et l'exploitation des technologies modernes dans la scénographie théâtrale, ont également été parmi les points soulignés par le ministre de la Culture et des Arts pour s'adapter aux évolutions dans le domaine de la technologie d'information et de communication (TIC) ainsi que la transformation numérique.

Le ministre avait, en effet, donné des instructions et des orientations directes pour "rationaliser les dépenses afin d'assurer la continuité du travail au niveau des institutions théâtrales", appelant, par la même, à réaliser un équilibre précis entre les ressources disponibles et les dépenses nécessaires pour la mise en œuvre des activités et des programmes culturelles servant la société et contribuant à son développement. Il a également souligné l'importance d'une évaluation périodique du travail des théâtres régionaux, en corrigeant et en rectifiant les erreurs au service du secteur, tout en attachant une importance aux personnes à besoin spécifiques parmi les amateurs du théâtre, en réunissant toutes les conditions adéquates leur permettent de s'impliquer et de participer aux manifestations programmées. Au terme, le ministre a adressé ses remerciements aux créateurs, lauréats des prix nationaux et internationaux, qui ont honoré l'Algérie dans les fora internationaux, appelant à consentir davantage d'efforts pour hisser le théâtre et les autres arts au rang des grands, ainsi qu'à travailler de concert conformément aux orientations du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, afin de permettre à la culture de s'ériger en levier du développement économique de notre pays, outre de préserver, valoriser et promouvoir le patrimoine culturel matériel et immatériel, étant une partie de l'identité algérienne. Cette journée d'étude a été ponctuée par de nombreuses ateliers, dont un relatif à la gestion administrative et financière du théâtre, un autre sur la formation théâtrale et les métiers du théâtre, et un troisième sur la gestion technique du théâtre, lesquels sont organisés pour discuter des perspectives et défis de la gestion des théâtres régionaux et de la TNA, et de leur trouver des solutions selon une stratégie infaillible, pour parvenir à la fin à des recommandations importantes contribuant, sans doute, à la réalisation des objectifs culturels et artistiques escomptés.



www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger
Tél. :
(021) 67.07.48/49
(021) 67.15.45
(021) 67.31.83
(070 25.19.19
Fax :
(021) 67.07.46
Edité par la SARL Groupe Presse et Communication au capital de 9 764 000 DA

Gérant
ALI MECHERI
Directeur de la publication
BOUDJEDRI TAHAR
(KAMEL MANSARI)

IMPRESSION
SIMPRAL

PUBLICITÉ
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
jeuneindependant@yahoo.fr
CONTACTEZ AUSSI
ANEP
« POUR VOTRE PUBLICITE S'ADRESSER A : L'Entreprise Nationale de communication, d'Edition et de Publicité » Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger.

Téléphone : (020) 05.20.91
(020) 05.10.42
Fax: (020) 05.11.48
(020) 05.13.45
(020) 05.13.77
E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

BUREAUX RÉGIONAUX

• Annaba
3, rue Ibn Khaldoun, Annaba
Mob. :
(0662) 18.41.81
Fax :
(038) 80.20.36

• Tizi Ouzou
6, rue Capitaine Si Abdallah
15 000
Tizi Ouzou
Tél. :
(026) 22.95.62
Fax : (026) 22.95.62

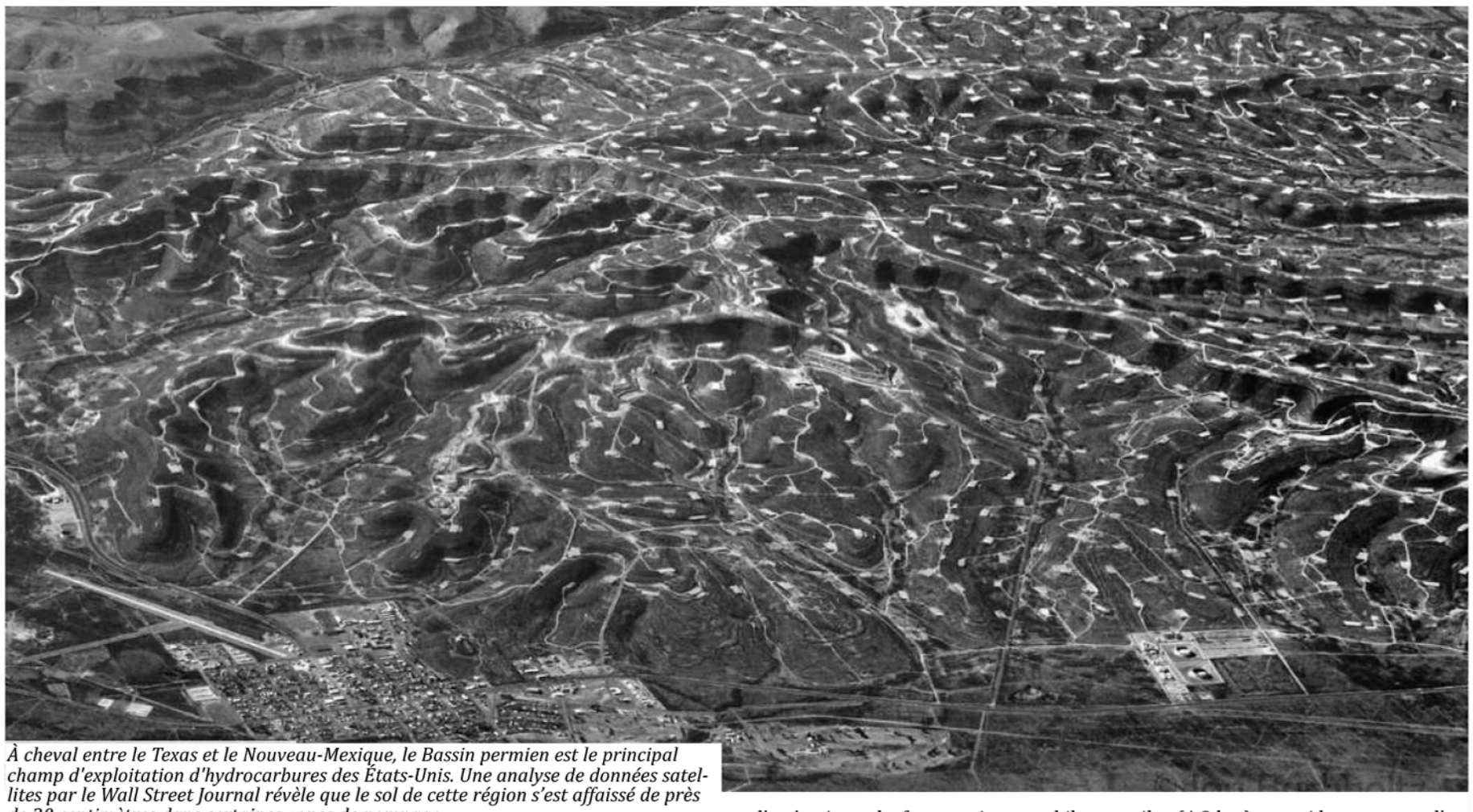
• Constantine
Maison de la persse Ahmed Taâkoucht,
Constantine
Tél-Fax :
(031) 66.32.64

• Bejaïa
Bejaïa : Centre Commercial SABRACHOU, Quartier Sghir
Bureau N° 10
N° Tél :
034-12-66-21
Email : ljibejaia@yahoo.fr

• TipasaB.P. 66-A
42 000 Tipasa
Tél. :
(024) 43.60.26

© 1990-2024
Jeune-Indépendant. Tous droits réservés. Reproduction partielle ou totale, par quelque procédé que ce soit, interdite sans autorisation expresse de la Direction.
Les documents remis, envoyés ou électroniquement transmis au journal ne sont pas retournés et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation, sauf accord écrit préalable.

Bassin permien : le sol s'affaisse dangereusement dans le plus important champ d'hydrocarbures des États-Unis



À cheval entre le Texas et le Nouveau-Mexique, le Bassin permien est le principal champ d'exploitation d'hydrocarbures des États-Unis. Une analyse de données satellites par le Wall Street Journal révèle que le sol de cette région s'est affaissé de près de 30 centimètres dans certaines zones de pompage.

Si le pétrole est le sang des États-Unis, alors son cœur battant n'est autre que le Bassin permien, dont le nom fait référence à l'étage géologique qui renferme la ressource. Situé à cheval sur deux États du sud (Texas et Nouveau-Mexique), ce territoire vaste comme 40 % de la France métropolitaine (220 000 kilomètres carrés) représente en effet le quart de la production nationale d'or noir.

Après une première phase d'exploitation des hydrocarbures conventionnels à l'âge industriel, la région qui a vu prospérer la dynastie Bush s'est tournée dans les années 2010 vers le pétrole et le gaz de schiste, dits "non conventionnels", dont l'extraction nécessite de fracturer la roche à l'aide de fluides sous pression (fracturation hydraulique). En analysant des données satellites, nos confrères du Wall Street Journal (28 avril 2024) révèlent que dans une zone importante du Bassin permien où la production de pétrole a atteint près de trois millions de barils par jour, le sol s'est affaissé de 28 centimètres depuis 2015. À l'inverse, la terre s'est soulevée au niveau des puits où sont déversées les eaux usées de l'industrie, formant ainsi d'inquiétants "plis".

3,4 milliards de barils d'eaux usées

"Les hydrocarbures non conventionnels se caractérisent par une durée d'exploitation courte, obligeant à forer toujours plus loin, quitte à fragiliser le sous-sol de régions entières", écrivait déjà en 2022 Laurent Carroué, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, directeur de Recherche à l'Institut français de géopolitique – université Paris VIII (Le boom des hydrocarbures non conventionnels dans le Bassin permien, GeoConfluences).

La profondeur des puits peut aller de quelques centaines de mètres à 3 000 m de profondeur, sachant que pour un puits horizontal, en raison de la nature de la roche, on compte une trentaine d'opérations de fracturation par kilomètre de longueur de tube. Chacune de ces opérations consomme en moyenne 300 m3 d'eau, 30 tonnes de sable et 0,5 % d'additifs chimiques, détaillait le chercheur français.

Une fois utilisée, l'eau est ensuite séparée de l'hydrocarbure. Reste alors à s'en débarrasser…

En 2013, au moment de l'essor du schiste, les entreprises du Bassin permien ont rejeté environ 382 millions de barils d'eau, selon la société d'analyse B3 Insight citée par le Wall Street Journal (WSJ). L'année dernière, elles ont injecté environ 3,4 milliards de barils d'eau dans des puits d'évacuation, soit à peu près la quantité d'eau consommée par la ville de New York en cinq mois environ, compare l'article.

Multiplication des séismes

Si une partie des puits se situe à environ un mile (1,6 km) sous la surface, ce qui est "pratique et relativement bon marché", les entreprises ont également injecté une plus petite partie de l'eau usée à des profondeurs d'environ trois miles (4,8 km), ce qui leur permet d'en déverser davantage sans affecter les forages ultérieurs. "Mais il y a un hic, souligne le WSJ. L'eau peut provoquer le glissement de failles profondément enracinées, créant ainsi des séismes."

En conséquence, le nombre de tremblements de terre d'une magnitude supérieure à 2,5 dans le Bassin permien est passé de 42 en 2017 à 671 en 2022 (B3 Insight cité par WSJ). Fin 2022, un séisme de magnitude 5,4 dans le comté de Reeves, au Texas, a notamment provoqué des secousses ressenties jusqu'à Dallas, à plus de 700 kilomètres.

Outre les séismes, les habitants et les scientifiques craignent de plus en plus que les eaux usées ne migrent vers les "puits vieillissants et non obturés qui jonchent le Bassin permien par milliers" et ne "contaminent les réserves d'eau potable". Les fluides pourraient également remonter à la surface, polluant alors les terres des ranchs. Une requête à ce sujet doit être examinée par l'Agence fédérale pour la protection de l'environnement.

Le foisonnant arbre de parenté des fleurs réarrange ses "branches" et gagne 800 "feuilles"



À l'aide de méthodes de pointe, près de 300 biologistes du monde entier ont réussi à séquencer l'ADN nucléaire de milliers de plantes à fleurs afin de retracer les relations de parenté entre les ordres, les familles, les genres et les espèces fossiles et actuelles (Nature). Avec des surprises à la clé !

Enfermés dans les tiroirs des muséums pendant des années, voire des décennies, plusieurs milliers de précieux spécimens végétaux ont retrouvé la lumière, au moins artificielle… pour quelques instants. Des petits fragments leur ont été ôtés mais uniquement – que l'on se rassure – pour une noble cause : celle de retracer les liens de parenté entre les plantes à fleurs, ou "angiospermes" pour les scientifiques.

On en recense aujourd'hui quelque 330 000 espèces. Leur essor sur notre planète s'est accompagné à la fois de rejets massifs d'oxygène dans l'atmosphère et de nouvelles ressources alimentaires (nectar et fruits) pour les animaux. Mais que s'est-il passé pour donner naissance à une telle biodiversité ?

Une nouvelle étude publiée dans la revue Nature (24 avril 2024) révèle deux épisodes de grande diversification des angiospermes. Le premier, il y a environ 150 millions d'années, a donné naissance à environ 80 % des groupes actuels. Puis, une deuxième "poussée" s'est produite il y a environ 45 millions d'années – peut-être stimulée par des changements dans les habitudes de pollinisation ou le régime alimentaire des insectes, ou alors par un refroidissement du climat.

Reconstituer l'ADN du noyau cellulaire

Outre les différences anatomiques qui, encore aujourd'hui, aident les biologistes à classer les espèces végétales par genre, par famille et par ordre, ceux-ci disposent aujourd'hui d'un outil complémentaire précieux, à savoir, l'analyse du matériel génétique. Celui-ci est contenu à plusieurs endroits des cellules, notamment dans le noyau cellulaire et dans les chloroplastes, sièges de la photosynthèse.

Test Intel Core i5-14500 : peut-être le plus intéressant des Raptor Lake Refresh ?



TROISIÈME de notre bande de la seconde salve des Raptor Lake Refresh, le Core i5-14500 est aussi le processeur plus intéressant sur le papier dans la mesure où il doit faire la jonction avec les modèles « K » - les plus puissants CPU Intel – tout en restant dans une gamme de prix nettement inférieure. Alors, est-ce vraiment le plus séduisant des 14e générations ?

Pas de version sans iGPU

Il n'a cette fois pas été question de privilégier telle ou telle version. Alors que nous regrettions presque d'avoir reçu le Core i3-14100F – c'est-à-dire sans solution graphique intégrée – Intel n'a pas eu à choisir pour nous faire parvenir le Core i5-14500 : il n'en existe qu'une mouture, avec iGPU. Une solution Intel UHD Graphics 770 est donc là pour épauler les cœurs performants Raptor Cove et les cœurs efficaces Gracemont.

Au total, sur ce processeur, on dispose de 14 cœurs comme sur les divers Core i5-14600. Ils sont d'ailleurs répartis de la même manière (6 Raptor Cove, 8 Gracemont) pour un total de 16 threads. La différence avec les Core i5-14600 se situe au niveau du cache de deuxième niveau : le cache L3 est le même, à 24 Mo, mais le cache L2 passe de 20 Mo à 11,5 Mo pour notre cobaye du jour. Cela aura sans doute une incidence sur les performances de la puce, ça et les fréquences. En effet, par rapport au Core i5-14600, le Core i5-14500 dispose de cœurs performants 100 MHz moins rapides de base (2,6 contre 2,7 GHz) et 200 MHz moins rapides en boost (5 contre 5,2 GHz). Les mêmes différences s'observent sur les cœurs efficaces : 1,9 contre 2 GHz de base et 3,7 contre 3,9 GHz en boost. Enfin, rappelons qu'officiellement, le sous-système mémoire est un peu moins rapide : de la DDR5-4800 sur le Core i5-14500 quand le Core i5-14600 est en DDR5-5600.

Protocole de test

Vous l'aurez compris, la génération Raptor Lake Refresh ne modifie que par petites touches la génération précédente. Nous avons donc conservé une configuration de référence très similaire à celle que nous utilisons sur les plateformes Z790 depuis déjà quelques mois.

Tests mémoire : un peu plus loin, la DDR5

Sur le test mémoire d'AIDA64, les écarts sont faibles, mais le Core i5-14500 prend le meilleur sur son petit frère, le Core i5-14400F, tout en restant à petite distance du Core i5-14600K. Il convient de souligner que nous avons réglé la RAM en DDR5-5600 sur tous les processeurs alors que les « petits » – donc tous ici sauf le 14600K – de chez Intel sont officiellement prévus pour de la DDR5-4800, mais nous voulions les comparer « à armes égales ». Sans Core i5-13500 à mettre en face du petit nouveau, nous le comparons plus directement aux Core i5-13600K et 14600K contre lesquels – sans surprise – il ne peut pas grand-chose sur Cinebench R23. En revanche, notons qu'il domine nettement le Ryzen 5 7600 et fait jeu égal avec le Ryzen 7 7700, un processeur un peu plus cher. Plutôt pas mal.



Dropbox lance plusieurs nouveautés majeures,

Une protection des données plus forte que jamais

La plateforme de stockage Dropbox déploie de nouvelles fonctionnalités axées, en partie, autour de la sécurité, avec l'extension du précieux chiffrement de bout-en-bout. Dropbox a dévoilé, lundi 29 avril 2024, une série de nouvelles fonctionnalités pour sa suite de partage de fichiers en ligne. Parmi elles, on peut citer les nouveautés en matière de protection des données et de sécurité. Des intégrations inédites avec Microsoft 365 sont également au menu, tout comme l'amélioration de l'interface Web Dropbox et de nouvelles fonctionnalités Dropbox Replay.

Dropbox lance le chiffrement de bout-en-bout pour les entreprises qui veulent franchir un cap dans la sécurité des contenus échangés

Commençons par le chiffrement de bout-en-bout. On sait déjà que tous les fichiers stockés sur Dropbox sont chiffrés à l'aide de la norme AES (Advanced Encryption Standard) 256 bits, qui offre un certain niveau de garantie en ce qui concerne la sécurité. Mais l'éditeur a conscience que des structures, des entreprises plus particulièrement, rêvent d'un niveau de sécurité accru pour contrôler à la fois leurs données et leurs autorisations. Donc en plus des niveaux de sécurité existants, les entreprises peuvent avoir accès à la fonctionnalité de chiffrement de bout-en-bout, de façon à ce que l'expéditeur et le destinataire du contenu puissent être les seuls à accéder à ce dernier. Même Dropbox ne peut donc pas, sur le papier, y accéder. La plateforme explique que ce chiffrement est intégré en natif dans les dossiers. Plus besoin, donc, de souscrire à d'autres logiciels. Dropbox permet aussi une gestion avancée des clés de chiffrement. Cela veut dire que les utilisateurs peuvent à présent configurer rune clé de chiffrement unique, qui est traitée par les services de gestion des clés FIPS 140-2 de niveau 3.

Tous les utilisateurs Dropbox Advanced, Business Plus et Enterprise peuvent bénéficier dès ce lundi 29 avril de ces nouvelles fonctionnalités de sécurité.

Dropbox soigne son intégration avec Microsoft, pour faciliter la vie des utilisateurs

Les utilisateurs aiment l'intégration facile, et c'est bien normal. Forcément, pouvoir connecter des outils utilisés au quotidien avec ses produits Dropbox est alléchant. L'éditeur a entendu le public et a donc officialisé une intégration améliorée avec Microsoft Teams. Elle permettra aussi bien de rechercher, de prévisualiser, d'importer que de partager du contenu stocké dans Dropbox, sans avoir à quitter Microsoft 365.

Dropbox va encore plus loin dans l'intégration avec Microsoft, avec la fonctionnalité « Real time Co-Authoring », en bêta, qui permet à plusieurs membres d'une équipe de collaborer ensemble sur des fichiers Word, PowerPoint ou Excel, aussi bien sur ordinateur, mobile et autres, le tout depuis Dropbox, avec, à la façon d'un Google Docs ou Sheets, le visionnage des modifications en temps réel. Dropbox Replay pour OneDrive permet, de son côté, d'importer des fichiers écrits, audio ou vidéo depuis OneDrive, directement dans Dropbox-Replay, pour les corriger et les valider. Un vrai plus pour l'éditeur, conscient que la vidéo est devenue le type de contenu à la plus forte croissance chez Dropbox, avec 1,5 milliard de contenus importés chaque année.

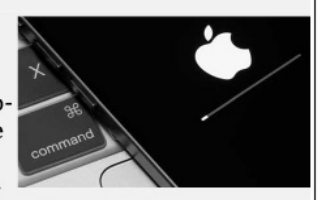
Parmi les autres nouveautés apportées par Dropbox, on peut aussi citer celle de l'interface web Dropbox, avec l'affichage facile de l'aperçu d'un fichier en naviguant dans les dossiers ; l'accès rapide aux fichiers favoris ou le lancement d'un projet avec des suggestions d'actions rapides pour les fichiers.

DocSend Advanced Data Rooms, pour une sécurisation en temps réel des transactions

L'autre grande nouveauté chez Dropbox, c'est DocSend Advanced Data Rooms. L'outil vient simplifier le processus de transaction, de l'amont (présentation initiale) à l'aval (signature du projet). Il accueille des fonctionnalités comme les autorisations de groupe, l'identification des lecteurs, et les accords de confidentialité pour protéger les informations les plus sensibles.

Des informations en temps réel sur les transactions peuvent aussi être échangées, comme les statistiques complètes sur la salle de données, les informations page par page. Le processus de création et d'organisation de la salle de données virtuelles se fait en quelques minutes, à l'aide de templates de salles de données, d'options de personnalisation diverses et d'indexation automatique. La vidéo qui suit vous en donnera un rapide aperçu.

IA : Apple négocie avec OpenAI pour introduire sa technologie dans les prochains iPhone



APPLE et le créateur de ChatGPT, OpenAI, mènent actuellement des discussions. Elles pourraient permettre l'arrivée d'outils d'IA génératives sur l'iPhone ! Les ambitions d'Apple sur l'IA commencent à être connues. Alors que les produits les plus populaires, comme Gemini, sont accessibles sur le net, la firme de Cupertino espère elle pouvoir séduire en proposant des IA en local, sans avoir à se connecter sur le web. Un projet pour lequel elle a déjà effectué des rachats de société. Mais la société californienne aspire aussi à bénéficier des outils plus traditionnels du secteur, ce qui la mène à discuter avec des géants comme OpenAI.

Des discussions pour que l'IA pénètre les iPhone

Apple et OpenAI ont repris des discussions sur l'intégration de la technologie de cette dernière à l'intérieur des iPhone, nous apprend Reuters. Le géant fondé par Steve Jobs espère en effet pouvoir proposer dans ses smartphones des fonctions d'IA génératives développées par OpenAI.

Avant Recall, Microsoft échouait avec Timeline : comment l'idée de la mémoire artificielle a survécu

Annoncée en fanfare lors de son évènement Surface au début de la semaine, Recall est le fer de lance de la révolution IA made-in Microsoft. Depuis sa démo initiale, Microsoft a pu nous en dire plus sur son fonctionnement, notamment par le biais d'une FAQ assez fournie, réponse semi-formelle aux inquiétudes que la technologie a suscitées concernant la confidentialité des utilisateurs de Windows.

L'intégration des technologies d'intelligence artificielle dans les systèmes d'exploitation devient de plus en plus courante, et Microsoft n'est pas en reste avec sa nouvelle fonctionnalité Recall, intégrée à Windows 11 et capable de tourner localement grâce à de nouvelles générations de PC Copilot + équipés de NPU. Et si on vous disait que cette innovation n'est en fait qu'une évolution, que celle-ci trouve son origine dans Microsoft et que le Mac possède une fonctionnalité similaire depuis plus d'un an ?

Do you Recall, not long ago…

Timeline, ça vous dit quelque chose ? Lancée avec Windows 10 en 2018, la fonctionnalité visait à offrir aux utilisateurs une manière simple de revoir et reprendre leurs activités récentes, que ce soit sur le même appareil ou sur plusieurs appareils synchronisés via le cloud. Elle permettait de retrouver rapidement des documents, des sites web et d'autres activités, facilitant ainsi une continuité de travail. Cependant, malgré ses promesses initiales, Timeline n'a pas réussi à s'imposer comme un outil incontournable, en partie à cause de sa dépendance à Cortana et de problèmes de synchronisation.

Déjà à l'époque, les questions de sécurité et de vie privée que soulève aujourd'hui l'annonce de Recall étaient abordées, même si ce n'était pas dans les mêmes mesures. Précisons tout de même qu'à cette époque, Microsoft offrait l'option de stocker les historiques d'activité dans le cloud pour assurer la synchronisation entre appareils, ce qui n'a alarmé que très peu de médias à l'époque.

Microsoft a décidé de retirer Timeline de Windows 10 en 2021, citant un manque d'adoption et des défis techniques liés à la synchronisation multi-appareils.



Recall, Microsoft

Cette décision a marqué la fin d'une fonctionnalité qui, bien que prometteuse, n'a pas su répondre aux attentes des utilisateurs et aux exigences techniques de l'époque.

Petit rappel sur Recall

Recall prend des captures instantanées de votre écran toutes les 5 secondes, capturant ainsi les documents, images, emails, et autres contenus affichés.

Ces instantanés sont stockés localement sur votre appareil, garantissant que vos données restent privées et sécurisées. Grâce à Windows Semantic Index, que Microsoft a introduit avec sa version 365 de Copilot, Recall offre une recherche sémantique avancée, permettant aux utilisateurs de retrouver rapidement des informations en utilisant des requêtes en langage naturel. Par exemple, vous pouvez rechercher des termes spécifiques ou des moments particuliers, et Recall affichera des instantanés pertinents correspondant à votre recherche. Vous pouvez configurer l'allocation de stockage pour les instantanés, avec des options allant de 25 Go à 150 Go en fonction de la capacité de votre appareil. Lorsque la limite de stockage est atteinte, les instantanés les plus anciens sont supprimés pour faire place aux nouveaux. Cela assure une gestion efficace de l'espace disque tout en préservant un historique utile. Les utilisateurs ont la possibilité de filtrer les applications et les sites web pour exclure certains contenus des captures d'écran. De plus, les données sont chiffrées avec BitLocker, ajoutant une couche supplémentaire de sécurité. Vous pouvez également supprimer des instantanés spécifiques ou tous les instantanés dans une période définie, offrant ainsi un contrôle complet sur vos données. Un petit widget accessible dans la barre des tâches permet de visualiser les dernières captures. Enfin, il est bien-sûr possible de désactiver totalement Recall ou de le mettre en pause jusqu'à la fin de la journée directement depuis le widget.

Quid du Mac ?

L'application Rewind AI, disponible depuis fin 2022 et financée en partie par le P.D.-G. d'OpenAI, permet de rechercher des informations en remontant le temps grâce à des captures d'écran et à la reconnaissance de caractères. Exclusivement disponible sur Mac, Rewind enregistre continuellement l'écran et utilise l'OCR pour indexer le contenu affiché. Cette fonctionnalité rappelle Microsoft Recall, bien qu'orientée davantage vers une indexation visuelle, et sans les modèles d'IA sous-jacents.

Recall
Est le fer de lance

de la
révolution IA



L'intelligence artificielle débarque enfin sur les casques Meta Quest

Après avoir testé son intelligence artificielle sur ses lunettes Ray-Ban, Meta vient d'annoncer l'arrivée imminente de Meta AI sur ses casques Meta Quest. Désormais les utilisateurs pourront directement parler de vive voix avec l'assistant, même en étant plongés dans un jeu en réalité virtuelle.

Meta vient d'annoncer l'intégration de son intelligence artificielle Meta AI dans ses casques de réalité virtuelle et mixte Meta Quest. Cette évolution était assez attendue, puisque l'IA est déjà intégrée à ses lunettes Ray-Ban depuis le mois de décembre, mais cela permettra à beaucoup plus d'utilisateurs de tester les différentes fonctionnalités. Concrètement, Meta AI fonctionne comme ChatGPT et permet de poser des questions à l'oral et entendre les réponses du chatbot, que l'on soit en train de regarder une vidéo, travailler sur un document sur un écran virtuel, ou plongé dans un jeu. De plus, la mise à jour apportera également Meta AI with Vision, disponible sur les Ray-Ban depuis le mois d'avril. Cette fonctionnalité utilise les caméras intégrées au casque pour permettre à l'IA de comprendre le monde réel.

Aucune date de lancement prévue pour la France pour l'instant

Meta donne quelques exemples d'utilisation de son Meta AI with Vision, comme traduire du texte, identifier des objets, ou même obtenir des conseils pour assortir ses vêtements. Les usages sont encore assez anecdotiques, et on imagine mal quelqu'un enfiler son casque, qui reste assez encombrant, pour qu'il lui dise comment s'habiller. Cependant, cela permettra certainement à Meta de perfectionner son IA grâce aux retours des utilisateurs et de trouver de nouveaux usages.

HORAIRES DES PRIÈRES

ANNABA				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
05:57	12:43	15:39	18:02	19:24

CONSTANTINE				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
06:01	12:48	15:44	18:12	19:29

ALGER				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
06:16	13:02	15:58	18:24	19:44

OUARGLA				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
06:04	12:53	15:56	18:21	19:37

CHLEF				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
06:22	13:09	16:06	18:31	19:51

MOSTAGANEM				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
06:27	13:14	16:11	18:36	19:56

ORAN				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
06:30	13:17	16:14	18:39	19:59

LE JEUNE INDÉPENDANT

N° 8110 – SAMEDI 8 FÉVRIER 2025

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Meteo

	Maximales	Minimales
Alger	18°	5°
Oran	18°	9°
Constantine	14°	0°
Ouargla	19°	5°

MASSACRE DE SAKIET SIDI YOUCEF

Un exemple de la sauvagerie du colonialisme français

Le village tunisien de Sakiet Sidi Youcef, cible d'une attaque perpétrée le 8 février 1958 par l'aviation française, faisant des dizaines de morts et des centaines de blessés, est un autre exemple de la barbarie du colonialisme français et de ses expéditions punitives contre tous les appuis de l'Armée de libération nationale (ALN) dans son combat contre l'occupation.



Un massacre odieux.

Sakiet Sidi Youcef, petit bourg situé tout près de la frontière algéro-tunisienne, à un peu plus de 40 km de Souk Ahras et à un jet de pierre de la commune de Heddada, qui relève actuellement de la wilaya de Souk Ahras, constituait un refuge idéal pour les Moudjahidine algériens.

Le village tunisien était devenu, dès lors, une cible permanente des forces de l'occupation française qui l'ont pilonné en représailles à ses habitants que la France coloniale entendait punir pour leur solidarité et leur soutien à la Révolution algérienne.

Selon des historiens, Sakiet Sidi Youcef avait fait l'objet de deux attaques : la première les 1er et 2 octobre 1957 et la deuxième le 30 janvier 1958. Ces deux attaques ont constitué le prélude à un massacre plus odieux au cours duquel beaucoup de sang a coulé, illustrant la brutalité de l'occupation.

Pour l'armée coloniale française, devant l'important soutien que la Révolution algérienne recevait de la part des différentes composantes politiques et civiles en Tunisie, il fallait planifier une attaque d'envergure pour provoquer une rupture entre les deux peuples et dissuader les Tunisiens à soutenir la Guerre de libération nationale.

C'est ainsi que le samedi 8 février 1958, l'occupant dirige ses tirs et son artillerie vers la ville frontalière tunisienne de Sidi Youcef et le choix de cette date n'était pas fortuit, car c'était un jour de marché hebdomadaire, synonyme de grande affluence de civils tunisiens et algériens, les premiers pour le négoce et les seconds pour recevoir de l'aide et des vivres de la part d'organisations humanitaires.

Dès les premières heures de la matinée, de véritables essaims d'avions bombardiers et de chasseurs assombrissent le ciel de Sakiet Sidi Youcef et lancent des raids continus, lâchant des bombes durant plus d'une heure et visant, selon des sources historiques, des bâtiments officiels, des écoles primaires et de nombreux magasins et maisons.

Selon les statistiques officielles, l'odieuse attaque qui a mêlé le sang des deux peuples frères, a causé la mort de 68 Tunisiens et Algériens sans défense, dont des enfants et des femmes. Le massacre de Sakiet Sidi Youcef a suscité une large réaction médiatique internationale, contrairement à ce qu'espéraient l'administration coloniale et son bras armé qui étaient convaincus, à tort, qu'en dissuadant les Tunisiens d'apporter leur aide aux Algériens, ils porteraient un coup fatal à la glorieuse Révolution de Novembre. Ils s'étaient, au contraire, une nouvelle fois discrédités aux yeux de l'opinion publique internationale.

Depuis cette date, les peuples algérien et tunisien commémorent ensemble cet anniversaire qui constitue un puissant témoignage de la solidarité agissante entre les deux pays frères.

Hamid B.

RAMADAN 2025

L'allocation de solidarité versée à partir du 15 février

LES FAMILLES démunies bénéficieront de l'allocation de solidarité pour le mois de Ramadan à partir du 15 février. C'est ce qu'a indiqué le secrétaire général de la wilaya d'Alger, Abderrahmane Rahmani, lors d'une réunion consacrée à plusieurs dossiers majeurs.

Ont pris part à cette réunion, l'inspecteur général, les walis délégués, les présidents des Assemblées populaires communales, ainsi que des directeurs exécutifs, des responsables d'établissements publics et des cadres de l'administration locale.

À cette occasion, la directrice de l'action sociale a présenté un rapport détaillé sur les préparatifs du mois sacré, notamment en ce qui concerne le versement de l'allocation de solidarité. Selon ses précisions, 48 793 bénéficiaires ont été recensés dans la capitale, pour un montant total de 489,8 millions de dinars, financé par plusieurs organismes, dont le secteur de la solidarité, le budget de l'État et les communes. Elle a également évoqué l'organisation des restaurants Rahma, qui distribueront des repas chauds aux jeûneurs à travers l'ensemble des communes d'Alger.

Le secrétaire général de la wilaya a insisté sur le respect du calendrier de versement des aides, fixant le début des paiements au 15 février, conformément aux instructions du wali d'Alger, Abdennour Rabhi.

Par ailleurs, le directeur du commerce et de la promotion des exportations de la wilaya a annoncé la mise en place de 21 espaces commerciaux destinés à proposer des produits à prix abordables. Il a également ordonné l'installation des marchés de proximité 15 jours avant le début du Ramadan, avec pour objectif de garantir la stabilité des prix et de renforcer le contrôle des produits mis en vente.

A rappeler, les inscriptions pour l'allocation de solidarité du mois de Ramadhan 2025 ont été ouvertes en novembre 2024. Le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire avait invité les citoyens remplissant les conditions requises à s'inscrire ou à mettre à jour leurs informations auprès de leurs communes de résidence.

Les nouveaux demandeurs doivent demander un dossier complet, comprenant les documents suivants : une copie de la carte d'identité nationale, un certificat de résidence, une fiche familiale, ainsi que les fiches de paie du mari et de la femme (la preuve de revenus des deux conjoints étant requise lors des vérifications administratives).

Les demandeurs doivent également fournir une attestation de non-activité pour eux-mêmes et pour leur épouse, afin de justifier de leur situation professionnelle actuelle. Parmi les documents à soumettre, figurent également un chèque barré, un certificat de non-remariage pour les femmes divorcées et veuves, ainsi qu'une photo récente du demandeur.

Lynda Louifi

ORAN

Booster les exportations grâce aux facilités douanières

LE FORUM régional sur le renforcement de l'économie nationale et la promotion des exportations à travers les facilités douanières s'est tenu hier à l'amphithéâtre du siège du Conseil populaire de la wilaya d'Oran, en présence du wali d'Oran, Samir Chibani, accompagné du directeur général des Douanes, le général-major Abdelhafid Bakhouche, ainsi que du président du Conseil du renouveau économique algérien (CREA). Dans un discours prononcé lors de l'ouverture de cet événement, le wali d'Oran a salué l'initiative d'organiser ce forum intitulé «Renforcer l'économie nationale et promouvoir les exportations à travers les facilités douanières». Il a souligné que le choix du titre de ce forum était particulièrement significatif, car il résume l'objectif fondamental autour duquel convergent les efforts de l'État et de ses différentes institutions : servir la nation et développer l'économie nationale. Le wali a précisé que ce forum constituera sans aucun doute un espace de réflexion sur les facilités douanières accordées aux exportateurs, notamment en matière d'accompagnement à toutes les étapes des opérations d'exportation. Il s'agit d'identifier et de résoudre les problèmes pouvant entraver ces processus afin de proposer des solutions en temps opportun. Dans ce cadre, il a salué le rôle du Conseil du renouveau économique algérien (CREA), qui contribue au développement de l'économie et à la stabilisation du marché national. Le wali a insisté sur l'importance de cette institution, qui bénéficie de la confiance et des encouragements du président de la République. Ce dernier a affirmé à plusieurs reprises que le Conseil du renouveau économique est une organisation citoyenne, composée de membres patriotes et intègres, engagés dans le développement de l'économie nationale. Il a également mis en avant les efforts de l'État, sous l'impulsion de la politique rationnelle du président de la République, visant à fournir diverses facilités et mesures d'accompagnement aux opérateurs économiques. Parmi celles-ci, figurent la promotion des exportations et le développement des zones franches. Le wali a rappelé que l'institution douanière constitue l'un des piliers fondamentaux du commerce international. Elle joue un rôle-clé dans le développement du commerce intérieur et extérieur, en facilitant le passage des marchandises et des personnes, tout en assurant la protection de la société et de l'économie nationale.

Enfin, il a souligné que les réformes en cours dans le système douanier permettront d'élargir les opportunités pour les opérateurs économiques, en éliminant les obstacles et en luttant contre tout ce qui pourrait nuire à l'économie nationale.

D'Oran, Brahim Mazi